Bulletin d'informations municipal de Chavagnes-en-Paillers

Trait d'Union



Plus d'informations sur :
www.chavagnes-en-paillers.fr

Avril / Mai / Juin 2015 • N°103

Le Mot du Maire



N°103
Avril / Mai / Juin 2015

SOMMAIRE

• **Vie Municipale**
Comptes-rendus du
Conseil Municipal p.3
Projets et Informations . . p.17
Du côté des services p.22
Infos Pratiques p.24

• **Vie locale**
Du côté des écoles p.27
Du côté des associations p.30
Bienvenue à p.38

• **Etat Civil**
. . . . p.38

• **Il était une fois et aujourd'hui**
. . . . p.39

• **Coup d'œil dans le Rétro**
. . . . p.41

• **L'Agenda**
. . . . p.41



Bienvenue pour ce nouveau numéro dont le thème est la lumière naturelle, tant attendue avec les premiers rayons de soleil printaniers.

Le premier tiers temps de l'année est consacré au montage des différents budgets, aux choix, aux orientations à opérer pour 2015, et à dessiner une perspective pour les 3 années à venir. Dans un contexte de rigueur budgétaire par la baisse des dotations de l'État, les réformes dessinant de nouveaux contours territoriaux incertains, compliqué d'un point de vue économique et social, nous gardons le cap d'une gestion saine.

La maîtrise de nos charges de fonctionnement, contenues à 367 € par habitant (hors restauration scolaire), malgré de nouvelles charges normatives ou réglementaires, imposées par l'État, et de nouvelles charges sociales, nous permet de maintenir un niveau d'autofinancement à hauteur de 239 € par habitant.

Pour conduire les projets de demain, la priorité en matière d'investissement concernera les acquisitions foncières : cela permettra la constitution de réserves pour l'habitat et les aménagements en centre-bourg. L'entretien des voiries, la mise en accessibilité et aux normes sécurité du théâtre, l'entretien du patrimoine et des bâtiments communaux constitueront aussi les priorités 2015. Le recours à l'emprunt sera limité à 500 000 € pour maintenir notre capacité de désendettement à 2 ans.

L'évolution des taux de 2% votée par le conseil municipal pour 2015 se traduit par un effort moyen demandé de 17 € pour un propriétaire et de 7 € pour un locataire.

Voici les grandes lignes de ce budget 2015, détaillé dans ce numéro.

La commune s'est engagée dans le dispositif « participation citoyenne » ou plus communément appelé « voisins vigilants ». A travers un réseau de volontaires, de référents de quartier, l'objectif poursuivi est de constituer, d'intensifier les contacts, les échanges avec les acteurs de la sécurité, d'informer les habitants en matière de prévention, de dissuader les vols à travers un affichage du dispositif.
Une réunion de présentation du dispositif aura lieu avant cet été.

Le 6 mars s'est déroulé avec succès le forum participatif consacré au thème « Quelle stratégie pour bien se déplacer et vivre dans le centre-bourg ? ».
Cette forme de participation inédite a réuni près de 70 habitants qui ont échangé, dialogué, proposé des solutions autour d'une méthode et du cadre suivant :

- Partager le diagnostic sur les déplacements et les enjeux qui en ressortent.
- Identifier les enjeux et objectifs prioritaires d'aménagement et d'organisation, du point de vue des acteurs locaux.
- Présenter et évaluer ensemble les différentes pistes de solution : apprécier les avantages et inconvénients, les marges de manœuvre.

C'est un formidable travail qui a été fourni et qui sera présenté au conseil municipal d'avril afin de dégager les priorités dans les pistes avancées. Ceci fera aussi l'objet d'une présentation publique ultérieurement.

De nombreuses animations vont une nouvelle fois rythmer ce printemps : la Fête de la Musique « Chava Swinger », le week-end Foire à la Brioche et les 100 km de Vendée support aux Championnats de France, les tournois sportifs, la séance de variété des jeunes. Félicitations à tous pour l'organisation de ces manifestations !

Félicitations aux Gymnastes pour les excellents résultats au niveau régional.

Eric SALAÜN,
Maire de
Chavagnes-en-Paillers



12 janvier 2015

> PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DE L'ÉTUDE DÉPLACEMENTS PAR LE CABINET SCE

Dans le cadre de l'étude sur les déplacements dans le centre bourg de Chavagnes-en-Paillers, le cabinet d'étude SCE présente au conseil municipal le diagnostic effectué depuis quelques mois sur la commune, correspondant à la première phase de l'étude. Ce diagnostic reprend les différents projets en cours ou à venir sur la commune, les contraintes physiques d'aménagement, les analyses effectuées sur le terrain et à partir des données de statistiques sur la circulation, les modes de déplacements et les stationnements.

Il en ressort le bilan suivant :

- Peu de trafic routier mais concentration des flux sur la place de l'Église,
- Pas de transit poids-lourds : flux poids-lourds essentiellement liés à l'activité économique locale
- Traversée compliquée des poids-lourds dans les rues du Calvaire et de Gaulle,
- Effet de coupure entre les deux polarités commerciales du centre-bourg,
- Nombre et répartition des stationnements en nombre suffisant pour répondre aux besoins locaux,
- Développement urbain à l'Ouest en continuité du centre-ville à relier par des cheminements modes actifs au centre-bourg,
- Aménagements routiers qualitatifs sur le secteur de la Michenaudière favorisant les déplacements doux.

Le conseil municipal, après la présentation de ce diagnostic, prend acte que la poursuite de l'étude s'effectuera lors d'un forum participatif le vendredi 6 mars qui permettra de partager ce diagnostic, de définir les enjeux concernant les déplacements à Chavagnes-en-Paillers et de proposer des pistes de solutions à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux.

> PRÉSENTATION ESQUISSE QUARTIER BEAUSÉJOUR

Suite à la réunion du comité de pilotage pour l'aménagement du secteur de Beauséjour le 22 décembre 2014, Xavier BILLAUD, adjoint à l'Aménagement du Territoire présente au conseil municipal l'esquisse d'aménagement du lotissement proposée par le Cabinet Voix Mixtes, prenant en compte l'intégration du futur EHPAD Osmane de Guerry.

Cette esquisse favorise la meilleure orientation possible pour la construction sur les parcelles, une densité et une mixité dans l'habitat et l'intégration de cheminements doux qui permettent de relier la cité Beauséjour, la rue Gilbert de Guerry, le futur EHPAD et la zone naturelle située en direction du bourg. Ce sont environ 40 logements qui pourront s'intégrer dans ce futur lotissement. La gestion des eaux pluviales par l'intégration de noues est aussi proposée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de l'esquisse et des orientations proposées en comité de pilotage, pour permettre la poursuite des études d'avant-projet et le dépôt du permis d'aménager.

> MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Monsieur le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) communal a été approuvé par délibération du 01/09/2004, modifié en 2007 puis révisé par approbation du conseil municipal du 04/02/2013. Il explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal en application de l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme pour corriger un oubli au règlement du document sus visé à l'article 1AU10-1AUL10 et 2AU10. En effet la disposition permettant aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif de déroger à la règle de hauteur maximale de 6 m est bien mentionnée dans tous les autres articles 10 des différentes zones du règlement du PLU mais a été omise pour les zones AU ci-dessus désignées.

Le projet de la modification simplifiée, dont le dossier comporte le projet de modification et les motifs, sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'un mois dans des conditions permettant de formuler ses observations qui devront alors être conservées et enregistrées. Les modalités de la mise à disposition doivent être précisées et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition et sont définies par le conseil municipal.

Le dossier de modification simplifiée, contenant le cas échéant les avis des personnes publiques associées, sera ainsi mis à disposition en Mairie aux horaires d'ouverture, de même qu'un registre permettant au public de formuler ses observations. Le dossier sera aussi mis en ligne sur le site Internet de la commune. L'information sera faite au moins 8 jours avant par l'affichage d'un avis sur le tableau à l'entrée de la Mairie et par la publication d'une annonce en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera aussi repris sur le site Internet de la commune.

À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au lancement de cette procédure et valide les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée au public.

> PROJET THÉÂTRE : PRÉSENTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur DURET, Maire-adjoint, expose au conseil municipal que le théâtre communal situé impasse Louis de Chevigné ne répond plus aujourd'hui aux normes de sécurité et d'accessibilité et doit être rénové. Une demande d'autorisation de travaux a été effectuée en 2014 pour savoir si le projet de rénovation proposé par l'Atelier K L'AM, maître d'œuvre, suite au diagnostic effectué par

le contrôleur technique Bureau Veritas, était accepté par la commission de sécurité et d'accessibilité.
Ce projet, qui permet la mise aux normes électrique et incendie, l'isolation thermique et acoustique de la salle et la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment, a reçu un avis favorable. La principale incidence est la diminution du nombre de places assises qui passe de 220 à 187 places et 5 places pour les personnes à mobilité réduite,
Ce projet pourrait s'inscrire au budget 2015 pour des travaux qui débuteraient avant l'été pour une durée de quelques mois. L'estimation des travaux effectuée par le maître d'œuvre est de 68 639 € HT. Ce projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la rénovation des locaux pour les activités culturelles ou socioculturelles et des travaux de mise en sécurité et de mise en accessibilité sur les locaux à caractère culturel. Le montant de DETR peut atteindre 40 % du montant des travaux HT, soit 27 455 €.
Le conseil municipal à l'unanimité valide le projet de rénovation et mise aux normes du théâtre communal tel que décrit ci-dessus et dit que les crédits pour les travaux seront inscrits au budget 2015 de la commune, demande l'octroi par l'État d'une subvention au titre de la DETR pour un montant de 27 455 € correspondant à 40 % du montant prévisionnel HT des travaux et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités et signer tous documents pour cette demande de subvention.

> AVENANT À LA CONVENTION DE RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le SyDEV avait proposé en juillet dernier une convention pour la rénovation de 82 points lumineux d'éclairage public pour les lotissements qui ont un éclairage vétuste et une partie du Centre Bourg avec éclairage en lampadaires boule. La convention prévoyait une participation de la commune à hauteur de 70 % du montant HT des travaux réalisés (111 189 € HT), soit 77 832 €, pour des travaux devant être réalisés entre août et novembre 2014.
Il s'avère que ces travaux n'ont pas pu être réalisés dans le temps prévu initialement et n'avait toujours pas débuté début décembre. La commune a donc demandé au SyDEV de bénéficier des nouveaux modes de financement applicables à compter de 2015, c'est-à-dire une participation de 50 % de la commune. Dans le même temps, il s'avère qu'un lampadaire a aussi été oublié dans le décompte de ceux à remplacer. Il est donc proposé de le remplacer également.
Au final, pour un montant total de travaux de 112 520 € avec le lampadaire supplémentaire, la participation de la commune s'élèvera au final à 56 261 €, soit un avenant en moins-value de 21 571 € sur la participation payée en 2014.

> PROCÉDURE DE REPRISE D'ÉTAT D'ABANDON POUR LE CIMÈTIERE

Pour une meilleure gestion des cimetières et afin d'anticiper sur des problèmes de places et de capacité d'accueil, il convient d'envisager la procédure de reprises des concessions en état d'abandon. Dans le cimetière de Chavagnes en Paillers on dénombre 9 tombes en état d'abandon.
Cette procédure sera établie en application des textes législatifs et réglementaires en particulier les articles L. 2223-17 et L. 2223-18 ainsi que les articles R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place la procédure de reprise des concessions de tombes en état d'abandon et charge Monsieur le Maire de la suite à donner à cette décision.

> ADHÉSION DE LA COMMUNE DE ST-MARS-LA-RÉORTHE AU SIAEP DES 2 MAINES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Chavagnes-en-Paillers adhère au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des Vals de Sèvre avec 21 autres communes. Il indique que le conseil municipal de la commune de Saint-Mars-la-Réorthe a décidé de demander son adhésion au SIAEP des Deux Maines à compter du 1er avril 2015.
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau périmètre géographique du SIAEP des Deux Maines incluant la commune de Saint-Mars-la-Réorthe à compter du 1er avril 2015, valide l'élargissement du bureau du SIAEP des Deux Maines à un membre supplémentaire. Il approuve aussi les modifications correspondantes des statuts du SIAEP des Deux Maines du 18 mai 2011 (modification de l'article 2 et de l'article 7.3) et accepte le transfert de l'actif et du passif de la commune de Saint-Mars-la-Réorthe pour la partie « production d'eau potable » au SIAEP des Deux Maines et pour la partie « distribution d'eau potable » directement à Vendée Eau.

> DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption pour des biens situés :
- 21 L'Anjouinière (AB 18)
- 175 rue Jean-de-Suzannet (AB 707)

> AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DU RELAIS - DEMANDE DE RÉALISATION D'UN CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA PARTIE TRAVAUX

Partageant les objectifs du Département, la commune de Chavagnes-en-Paillers souhaite mettre en œuvre, en lien avec Vendée Habitat dans le cadre de la convention de partenariat signée le 13 mars 2013, le projet d'aménagement suivant :
- Espace du Relais : démolition et aménagement d'îlots comprenant des espaces d'activités commerces et services et des logements sociaux
Les modalités de partenariat entre le Département de la Vendée, la commune de Chavagnes-en-Paillers et Vendée Habitat pour la réalisation, les modalités financières, le suivi et l'évaluation de la phase travaux du Contrat Communal d'Urbanisme sont précisées dans une convention. Cette convention de travaux est d'une durée de 4 ans. Les études sont financées par le Département au taux de 20 %, dans la limite d'une dépense globale de 500 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 100 000 €.



2 février 2015

> RÉNOVATION INTÉRIEURE DU THÉÂTRE

Par délibération du 12 janvier 2015, le Conseil municipal a validé le projet de rénovation et de mise aux normes du théâtre. Depuis cette date, des modifications au projet ont été apportées, modifiant le montant des travaux, afin d'intégrer la mise aux normes du garde-corps et de la main courante de l'escalier extérieur d'accès à la régie et le ravalement de la façade.

Ainsi le coût total du projet est porté à 88 927,60 € HT au lieu de 68 639 € HT initialement prévu, dont 4 077,30 euros de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de la demande de subvention formulée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), il est proposé au conseil municipal de valider la modification du montant de la demande pour qu'il corresponde au nouveau montant du projet ainsi exposé, soit pour un taux de 40 %, une subvention possible de 35 571 € au lieu de 27 455 € initialement prévu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification du montant de la demande de subvention au titre de la DETR et autorise M. le maire à procéder à toutes formalités et signer tous documents pour cette demande de subvention.

> PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Plan Communal de Sauvegarde de la commune vient d'être achevé. Ce document, a été établi à la demande de la Préfecture, sans être obligatoire sur le territoire de la commune de Chavagnes-en-Paillers, avec le soutien de la cellule d'appui Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée avec laquelle une convention a été signée le 14 juin 2013.

Ce document permettra de s'organiser en cas de risques majeurs pouvant toucher tout ou partie de la population (phénomènes météorologiques, inondations, séisme, risques technologiques ou risques sanitaires). Cette organisation prévoit les modalités d'alerte à la population, le lien avec les partenaires (préfecture, SDIS, Gendarmerie), les procédures pour la protection de la population et des biens, l'organisation logistique pour faire face aux risques s'ils surviennent.

Concernant l'alerte à la population, le PCS prévoit notamment la mise en place d'une organisation par secteurs avec l'intervention de référents relais chargés de diffuser l'alerte et avec la mise en place d'une sonorisation mobile pour le bourg. Les référents sont conviés à une rencontre le 23 février 2015 , pour présentation du PCS.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été formalisé, les procédures qui en découlent doivent être connues des élus et des agents. Ainsi, les points suivants ont été présentés :

- Présentation des aléas, des enjeux : diagnostic des risques de la commune ;
- Organisation communale : organigramme, modalités de déclenchement du PCS ;
- Stratégies d'actions : moyens d'alerte communaux (notamment avec la mise en place de référents par secteur), la sauvegarde de la population, la sécurisation des zones, l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement de la population ;
- Annuaire de crise : le recensement des moyens humains et matériels internes et externes.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été porté à la connaissance de Monsieur le Préfet fin novembre 2014, qui a rendu un avis favorable au projet.

Une fois le PCS arrêté, la population en sera informée par un article et via le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), diffusés avec le bulletin du mois d'avril 2015.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet de Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté. Le Plan Communal de Sauvegarde entrera en vigueur dès qu'il sera arrêté définitivement par M. le maire.

> PRÉSENTATION DU PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Monsieur Xavier BILLAUD, maire-adjoint, présente le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Il s'agit d'un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels), visant le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau. Il est établi à l'échelle de la région et vise à définir les trames vertes et bleues qui représentent les zones de protection de ces ressources. Il doit être pris en compte par les SCOT et les PLU de toutes les communes concernées.

Pour la commune de Chavagnes-en-Paillers, les zones impactées concernent surtout l'entourage du barrage de la Bultière et la vallée de la Petite Maine. Le conseil municipal prend connaissance du projet de carte.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de formuler un avis défavorable à ce projet de SRCE, en appui de l'avis défavorable donné par la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent pour les raisons suivantes :

- l'incertitude de la portée juridique du document soumis à consultation ;
- la problématique engendrée par la traduction cartographique du SRCE avec des contours qui sont sources d'interrogations fortes surtout lorsqu'ils englobent les secteurs urbanisés ou urbanisables, ou encore les zones d'activités ;
- l'absence de mesures d'accompagnement financier spécifiques pour les communautés et les communes devant appliquer les orientations du Schéma Régional de Cohérence Écologique ;

- les points sur le territoire de la commune de Chavagnes-en-Paillers qui posent difficulté en application du diagnostic environnemental, de l'atlas des zones inondables des Maines et des documents d'urbanisme et qui justifient l'avis négatif :
  - Le Bourg : zone UA incluse dans le réservoir de biodiversité
  - La Proutière : zone NH incluse dans le réservoir de biodiversité

> CRÉATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

M. le maire informe le conseil municipal que du fait de la démission d'un agent chargé de la surveillance du restaurant scolaire et de la pause méridienne à l'école Jules Verne et dans l'attente de savoir de quelle façon sera réorganisé le service à compter de la prochaine rentrée scolaire, il est proposé de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 4 mois et demi, du 23 février au 3 juillet 2015 pour un temps de travail effectif de 107 heures.

Monsieur le maire indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé, seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité tel que défini ci-avant et autorise M. le maire à signer le contrat de recrutement.

> LISTE DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2014

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la collectivité publie ci-après la liste des marchés publics passés dans l'année 2014 :

COMMUNE DE CHAVAGNES-en-PAILLERS (Vendée)

PUBLICATION de la liste des marchés conclus en 2014 *Conformément à l'arrêté 21 Juillet 2011 (Article 133 du C.M.P)*

Désignation	Objet	Date	Montant HT	Nom de l'attributaire	CP
** Travaux*					
1 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur 90 000€ HT					
VOIRIE	Programme Voirie 2014	18/04/2014	78 298,70 €	S.M.T.R	85600
2 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée					
3- Autres Marchés					
** Fournitures*					
1 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur 90 000€ HT					
2 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée					
3- Autres Marchés (inférieurs à 20 000 € HT)					
CLOTURE SALLE EMERAUDE	Fournitures pour les travaux de clôture à la Salle polyvalente Emeraude	13/02/2014	7 652,21 €	MATERIAUX BOUTEAU	85601
VIDEOPROJECTEUR SALLE EMERAUDE	Acquisition d'un vidéo projecteur pour la Salle polyvalente Emeraude	14/03/2014	3 455,00 €	AITEC	85600
MOBILIER SALLE EMERAUDE	Aquisition de tables pour la Salle polyvalente Emeraude	03/07/2014	3 453,50 €	FAP COLLECTIVITES	91430
** Prestations de Services*					
1 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur 90 000€ HT					
ETUDE CIRCULATION	Etude des déplacements dans la traversée de Chavagnes en Paillers	18/06/2014	23 920,00 €	Cabinet SCE	44307

2 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée					
QUARTIER OHE BEAUSEJOUR	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un quartier d'habitations écologique - Beauséjour	12/05/2014	100 068,00 €	Cabinet VOIX MIXTES	44400
3- Autres Marchés (inférieurs à 20 000 € HT)					
COPIEURS	Consultation copieurs 2014-2018 (Location et Maintenance)	05/11/2014	17 056,00 € (sur 4 ans)	SFERE BUREAUTIQUE 85	85170
ASSURANCES	Renouvellement des contrats d'assurance, responsabilité civile, protection juridique, et dommages aux biens à compter du 1er janvier 2015	21/12/2014	4 361,00 €	Lot 1 - GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	79044
			1 362,50 €	Lot 2 - SMACL ASSURANCES	79031
			545,00 €	Lot 3 - SMACL ASSURANCES	79031



2 mars 2015

> PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE » PAR LA GENDARMERIE

Le Capitaine Maisonneuve, de la Compagnie de Gendarmerie de la Roche-sur-Yon, accompagné de l'adjudant-chef Fontaine, de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Fulgent, présente au conseil municipal le dispositif de « participation citoyenne », plus communément appelé « voisins vigilants » qui relève d'une circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 22 juin 2011.
Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :
- intensifier les contacts et les échanges de manière à démultiplier l'action de la Gendarmerie ;
- constituer une chaîne d'alerte entre les référents des quartiers et les acteurs de la sécurité ;
- encourager les habitants à la réalisation d'actes de préventions élémentaires ;
- rassurer et protéger les personnes vulnérables ;
- renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier ;
- dissuader les cambrioleurs.

Ce dispositif s'appuie sur un réseau de volontaires, dont l'anonymat dans les procédures est garanti, afin de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité, notamment contre la délinquance d'appropriation, et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.
Suite à la présentation faire par la Gendarmerie, Monsieur le maire propose au conseil municipal de mettre en place ce dispositif sur la commune.
Pour la mise en place de la procédure, une réunion publique préalable de présentation du dispositif et d'appel aux volontaires sera organisée.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place du dispositif de participation citoyenne et autorise M. le maire à signer tous documents permettant la mise en place de ce dispositif.

> DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

En application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de débattre des orientations budgétaires pour 2015 pour les différents budgets. Ce débat permet de détailler la prospective financière à 4 ans, de déterminer les orientations pour les dépenses d'investissements pour 2015 et de faire le point sur l'endettement et la fiscalité.
Pour les prochaines années, la commune devra faire face à une baisse importante de ses dotations, liée au prélèvement effectué par l'État pour limiter ses déficits. Cette baisse représentera un prélèvement de plus de 42 000 € en 2015. La commune ayant anticipé ce risque de baisses de dotations, le niveau d'investissement restera tout de même soutenu pour les années à venir avec l'appui du fonds de péréquation des ressources communales (FPIC) et du fonds de concours de la communauté de communes.
Les dépenses de fonctionnement du budget général seront marquées par une légère hausse liée principalement à l'augmentation d'activité de certains services, notamment concernant les écoles et le restaurant scolaire. Les frais de personnel sont impactés par les obligations liées au reclassement et à l'avancement des agents de catégorie C, à l'augmentation des cotisations retraites et au besoin de remplacement des agents absents. La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet tout de même de maintenir un fort niveau d'autofinancement.
La proposition d'un léger effort sur la fiscalité permettra de faire face en partie aux baisses de dotations, dans la continuité de l'effort effectué l'année dernière, avec un impact mesuré pour le contribuable.
En investissement, 2015 sera surtout marquée par la réalisation de travaux d'amélioration du patrimoine communal (voirie, bâtiments) et le financement d'acquisitions permettant à la commune d'établir des réserves foncières et de préserver certaines zones naturelles. Ces investissements seront financés principalement par l'autofinancement maintenu à un niveau élevé, les recettes d'investissement et par l'emprunt (avec des conditions actuelles très favorables). La capacité dynamique de désendettement

de la commune restera limitée autour de 2 ans.
Concernant les budgets annexes, les efforts d'investissement ayant été faits les années précédentes, l'objectif sera de poursuivre la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes, tout en finançant certaines actions nécessaires à la modernisation des équipements (campagnes de contrôle et de mesure pour l'assainissement, acquisitions d'équipements et travaux d'embellissement à la salle Émeraude).
Concernant les lotissements, si 2 lots restent à vendre au lotissement La Herse empêchant la clôture du budget annexe, celui du Clos de la Fabrique sera clôturé dans l'année. Un nouveau budget annexe sera créé pour le financement et la mise en vente des lots du futur quartier d'habitations du secteur de Beauséjour.

> SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition des commissions municipales compétentes, le Conseil municipal, à l'unanimité (sauf subvention pour Jazz à la Déderie adoptée par 16 voix pour 700 €, 6 voix pour 400 € et 1 abstention), décide d'attribuer pour 2015 les subventions suivantes :

Article 65742 - Promotion de la Commune	
Comité des Fêtes	1 500.00 €
Article 65744	
APEL Ecole Nazareth	754,00 €
Amicale Jules-Verne	550,00 €
Triparti : Comité des Fêtes, 100 km, St Louis	2 000,00 €
Foyer des Jeunes	600,00 €
UNC AFN Chavagnes	130,00 €
PRO MUSICA	700,00 €
Association des Amis de l 'Orgue	1 000,00 €
La Tanche Chavagnaise	550,00 €
Société de Chasse St-Hubert	200,00 €
Billard Club "Les Gavroches"	400,00 €
Ecole de Sports	1 650,00 €
FCCR Chavagnes - La Rabatelière	1 000,00 €
Saint-Louis Handball	850,00 €
Saint-Louis Tennis de Table	1 000,00 €
BCCFV (Basket Chauché Chavagnes Saint Fulgent)	2 000,00 €
Jazz à la Déderie	700,00 €
100 km de Vendée	1 800,00 €
Assistantes Maternelles "Les Bambinous"	500,00 €
Transport Scolaire - Familles Rurales	2 000,00 €
ADMR	7 778,00 €
Article 657362 - CCAS	
CCAS	4 500,00 €
TOTAL	32 162,00 €

> DOTATIONS ACTIVITÉS SCOLAIRES

Sur proposition de la commission Enfance-Jeunesse, à la demande de la directrice de l'école Jules-Verne, considérant que l'école Jules-Verne dispose d'une coopérative scolaire pour gérer ses activités scolaires, que le montant attribué par la commune à chaque élève de l'école Jules-Verne est de 26 € pour la dotation « activités scolaires » et que la coopérative scolaire permet une souplesse de gestion pour l'école Jules-Verne, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser directement à la coopérative scolaire la dotation « activités scolaires » pour un montant total de 3 250 € (125 élèves x 26 €). La Directrice de l'école devra rendre compte de l'utilisation de cette dotation en fin d'année.

> DÉTERMINATION DU MONTANT 2015 DU COÛT D'UN ÉLÈVE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE JULES VERNE ET PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES

Franck GRAVELEAU présente au conseil municipal le montant de la participation par élève qui a été constaté en 2014 pour l'école publique Jules-Verne par la commission Enfance-Jeunesse. Il correspond au montant de 602 € qui avait été déterminé par le conseil municipal.
Pour l'année 2015, la commission Enfance-Jeunesse propose d'établir ce montant de participation par élève à 606 € au vu de l'évolution des coûts attendus pour cette année pour l'école Jules-Verne et de l'évolution des effectifs constatés à la rentrée de septembre 2014.
Ce montant servira de base aux dépenses qui seront effectuées pour l'école Jules-Verne au budget primitif 2015 et pour la participation qui est exigée aux communes extérieures ne disposant pas d'école publique dont les enfants y résidant sont scolarisés à l'école Jules-Verne au 1er janvier 2015.
Le conseil municipal, à l'unanimité valide le montant de la participation de 606 € par élève pour 2015 et autorise Monsieur le maire, en application de l'article L. 212-8 du code de l'éducation, à demander aux communes extérieures concernées de participer au financement de l'école pour un montant de 606 € par élève, cette demande étant effectuée au dernier trimestre de l'année.

> SUBVENTION 2015 DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ÉCOLE NAZARETH

Pour l'année 2015, la commune doit déterminer le montant de la participation à l'école privée Nazareth. Celui-ci est basé sur le coût par élève de l'école publique Jules Verne qui a été arrêté à la somme de 606 € par le conseil municipal. Pour une base de 300 élèves scolarisés à l'école Nazareth, cela représente une somme de 181 800 € pour l'année 2015.
Cette subvention sera versée en trois fois (15 avril, 15 septembre et 15 décembre) sur présentation d'un état fourni par la direction de l'école qui permettra d'ajuster son montant en fonction du nombre d'élèves constatés à chaque trimestre. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition

> MODIFICATIONS STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE ST-FULGENT

Lors de sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Saint-Fulgent a arrêté un projet de statuts qui prévoit le changement ou le transfert de nouvelles compétences :

Article 2.1 Aménagement de l'espace communautaire

Formulation actuelle	Remplacée par
	> Plan local d'urbanisme.
> Instruction du droit des sols pour le compte des communes membres	> ~~Instruction du droit des sols pour le compte des communes membres.~~

Article 2.17 Instruction du droit des sols

Formulation actuelle	Remplacée par
	> Habilitation à instruire les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme pour les maires qui le souhaitent

> DEMANDES DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU

a. Lancement d'une campagne de contrôles des branchements à l'assainissement collectif

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il est prévu de lancer une campagne de contrôle des branchements de particuliers pour vérifier leur conformité au regard des dispositions légales et du règlement d'assainissement collectif de la commune.
Cela permettra de détecter les branchements non conformes pour inciter à la remise aux normes de ces branchements afin d'améliorer la qualité de rejet des eaux usées et des eaux pluviales.
300 branchements seront contrôlés en 2015 : environ 80 branchements déjà contrôlés en 2008 et déclarés non conformes, pour lesquels les propriétaires devaient effectuer des travaux de mise en conformité qu'il faut vérifier et environ 220 branchements dans les villages nouvellement raccordés au réseau entre 2011 et 2014 suite aux travaux d'extension, pour s'assurer de la conformité des branchements effectués.
Le montant du devis pour réaliser cette campagne de contrôle est de 14 850 € HT. Le programme de financement de l'Agence de l'eau prévoit la possibilité d'un financement de 50 %, soit une aide de 7 425 €, pour ce type d'interventions qui permet d'améliorer la qualité des rejets en détectant les mauvais branchements et en préconisant des solutions pour y remédier.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de cette campagne de contrôles, sollicite l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin d'obtenir une aide pour la réalisation de ces contrôles, à hauteur de 7 425 € (50 % du montant HT de la prestation) et autorise Monsieur le maire à procéder à toutes formalités et à signer tous documents concernant cette demande de subvention.

b. Campagne de mesures pour l'étude du fonctionnement des réseaux d'eaux usées par temps de pluie

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire, au vu des volumes d'entrée d'effluents à la station et sur certains postes de refoulement par temps de pluie, de déterminer les réseaux sur lesquels il est nécessaire d'agir pour limiter l'arrivée d'eaux parasites.
Une proposition d'étude a été faite par le cabinet Hydratec Setec pour étudier le fonctionnement des réseaux d'eaux usées, en mesurant les débits par temps sec et par temps de pluie. Le coût proposé pour cette étude est de 2690 € HT. Le programme de financement de l'Agence de l'eau prévoit la possibilité d'un financement de 50 %, soit une aide de 1 345 €, pour ce type d'interventions. Cela permettra de déterminer des zones d'interventions prioritaires pour de nouvelles campagnes de contrôles de branchement ou pour de nouveaux travaux de réhabilitation des réseaux, l'objectif étant de limiter l'arrivée d'eaux parasites dans les réseaux et sur la station d'épuration pour mieux en maîtriser les coûts de fonctionnement.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de cette étude, sollicite l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin d'obtenir une aide pour la réalisation de cette étude, à hauteur de 1 345 € (50 % du montant HT de la prestation) et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités et à signer tous documents concernant cette demande de subvention.

c. Extension de réseaux à Benaston

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'une demande de construction de plusieurs habitations le long d'un chemin communal dans le village de Benaston rend nécessaire la réalisation d'une extension des réseaux publics et notamment des réseaux d'eaux usées. Cela représente environ 70 ml de réseaux d'eaux usées à étendre, pour permettre de réaliser 4 à 5 branchements supplémentaires. Le montant de ces travaux est estimé au maximum à 10 000 € pour les réseaux d'eaux usées, les consultations des entreprises étant en cours. Le programme de financement de l'Agence de l'eau prévoit la possibilité d'un financement de 35 % pour les extensions de réseaux, soit 3 500 € d'aide au maximum, le montant définitif étant attribué puis versé en fonction du coût réel des travaux.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de ces travaux d'extension, sollicite l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin d'obtenir une aide pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées, à hauteur de 35 % de leur montant HT et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités et à signer tous documents concernant cette demande de subvention.



> AVENANT À LA CONVENTION ACTES POUR LA TRANSMISSION DÉMATERIALISÉE DES BUDGETS

Par délibération du 15 février 2006, la commune de Chavagnes-en-Paillers s'était portée candidate pour la télétransmission des actes pour le contrôle de légalité. La convention avec l'État concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité a été signée le 25 juin 2007. Un avenant a été validé par délibération du 10 février 2014 pour modifier le tiers de télétransmission, sans permettre la télétransmission des actes budgétaires. Il est proposé au Conseil municipal de valider l'avenant n°2 à la convention Actes pour permettre la télétransmission à la Préfecture des actes budgétaires, en plus des actes administratifs, à compter du 3 mars 2015. Le tiers de télétransmission est inchangé : il s'agit toujours du dispositif de télétransmission S²LOW développé notamment par l'ADULLACT, utilisé par l'intermédiaire de la plateforme PLEIADE mise en place par le syndicat mixte e-collectivités Vendée. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette modification, valide cet avenant n°2 et autorise Monsieur le maire à le signer.

> DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour 2 biens situés 333 Rue de Lattre de Tassigny et 17 Lotissement Les Prés de la Dodinière.



16 mars 2015

> VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Sous la présidence de Mme Pauline COUTON, 1ère adjointe

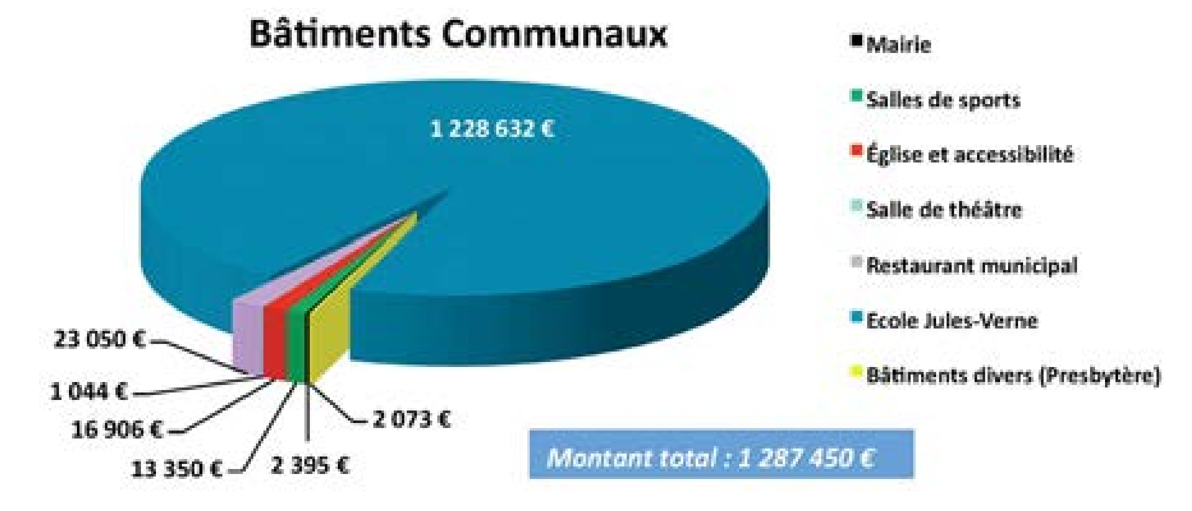
Après présentation par Monsieur le Maire qui s'est ensuite retiré pour le vote, le Conseil municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs suivants :

Budget général

Budget COMMUNAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Résultats reportés		309 226,84 €		14 055,02 €
Opération de l'exercice	1 807 466,63 €	2 697 697,49 €	2 827 103,94 €	1 791 970,57 €
Totaux	**1 807 466,63 €**	**3 006 924,33 €**	**2 827 103,94 €**	**1 806 025,59 €**
Résultats de clôture		1 199 457,70 €	1 021 078,35 €	
Restes à réaliser			132 160,94 €	87 016,37 €
Totaux cumulés	**1 807 466,63 €**	**3 006 924,33 €**	**2 959 264,88 €**	**1 893 041,96 €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**1 199 457,70 €**	**1 066 222,92 €**	

Soit un résultat d'ensemble positif de 133 234,78 €

Le budget a été exécuté conformément aux objectifs fixés lors du vote du budget primitif 2014. Concernant la section d'investissement, celle-ci a été réalisée à hauteur de 98% des crédits inscrits au budget, marquée par la fin des travaux de construction de l'école publique et l'aménagement de l'entrée de bourg, route de Bazoges.



Voirie et Divers

- Participation éclairage public (rénovation 2014) : 79 555 €
- Éclairage-signalisation : 4 293 €
- Programme voirie et matériels techniques : 96 219 €
- Panneau affichage communication : 943 €

Montant total : 181 010 €

Urbanisme et Aménagement

- Etude Quartier Beauséjour : 16 103 €
- Travaux de voirie rue Gabriel Foucaud : 24 829 €
- Entrée de bourg - Route de Bazoges RD6 : 591 391 €
- Acquisitions diverses et étude circulation : 89 691 €

Montant total : 722 014 €

Autres dépenses

- Remboursement du capital et caution : 192 968 €
- Opérations d'ordres et travaux en régie : 283 915 €
- Subvention d'équipement salle Émeraude : 159 747 €

Montant total : 636 630 €

Budget général

Budget ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Résultats reportés			71 971,37 €	
Opération de l'exercice	226 532,96 €	239 342,92 €	123 121,37 €	152 186,31 €
Totaux	226 532,96 €	239 342,92 €	195 092,74 €	152 186,31 €
Résultats de clôture		**12 809,96 €**	**42 906,43 €**	
Restes à réaliser				3 913,38 €
Totaux cumulés	226 532,96 €	239 342,92 €	195 092,74 €	156 099,69 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**12 809,96 €**	**38 993,05 €**	

Soit un résultat d'ensemble négatif de 26 183,09 €

Les charges courantes de la station d'épuration ont été maitrisées. Ce budget est clôturé avec un déficit de 26 183,09 € contre 48 462,89 € l'an passé.

Budget annexe « locations diverses »

Budget LOCATIONS DIVERSES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Résultats reportés			4 902,87 €	
Opération de l'exercice	30 892,29 €	37 125,19 €	404 973,69 €	400 056,37 €
Totaux	**30 892,29 €**	**37 125,19 €**	**409 876,56 €**	**400 056,37 €**
Résultats de clôture		6 232,90 €	9 820,19 €	
Restes à réaliser			2 523,85 €	24 900,00 €
Totaux cumulés	**30 892,29 €**	**37 125,19 €**	**412 400,41 €**	**424 956,37 €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**6 232,90 €**		**12 555,96 €**

Soit un résultat d'ensemble positif de 18 788,86 €

Ce compte administratif intègre les travaux de réhabilitation de la salle Émeraude ainsi que les travaux de clôture effectués en régie. Ces travaux ont pu être financés en partie par un prêt de 200 000 € et une subvention d'investissement du budget général.

Budget annexe « Lotissement La Herse »

Budget Lot. LA HERSE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Résultats reportés		65 634,97 €	65 634,97 €	
Opération de l'exercice	9 585,14 €	- €	- €	9 585,14 €
Totaux	9 585,14 €	65 634,97 €	65 634,97 €	9 585,14 €
Résultats de clôture		**56 049,83 €**	**56 049,83 €**	
Restes à réaliser				
Totaux cumulés	**9 585,14 €**	**65 634,97 €**	**65 634,97 €**	**9 585,14 €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**56 049,83 €**	**56 049,83 €**	

Soit un résultat d'ensemble nul

Les dépenses sur le budget La Herse sont toutes réalisées et il reste 2 lots à vendre sur ce lotissement avant de clôturer le budget.

Budget annexe « Lotissement Clos de la Fabrique »

Budget Lot. LE CLOS DE LA FABRIQUE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Résultats reportés		34 072,28 €		15 211,86 €
Opération de l'exercice	123 275,55 €	99 068,00 €	100 000,00 €	84 788,14 €
Totaux	123 275,55 €	133 140,28 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Résultats de clôture		**9 864,73 €**	**- €**	
Restes à réaliser				
Totaux cumulés	**123 275,55 €**	**133 140,28 €**	**100 000,00 €**	**100 000,00 €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**9 864,73 €**		**- €**

Soit un résultat d'ensemble positif de 9 684,73 €

Les travaux étant terminés et tous les lots vendus, l'avance de 100 000 € du budget général a pu être remboursée.

> VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Les comptes de gestion 2014 du comptable public sont présentés au conseil municipal et valident les résultats des comptes administratifs. Ils sont approuvés à l'unanimité.



> AFFECTATION ET CONSTATATION DES RÉSULTATS

Au vu des comptes administratifs et des besoins de financement pour les budgets primitifs 2014, le conseil municipal décide de l'affectation des résultats suivants :

• Au budget général :

Résultat cumulé section de fonctionnement au CA 2014 . . . . + 1 199 457,70 €

affecté comme suit

Besoin de financement section d'investissement
(Déficit reporté CA 2014 + restes à réaliser) inscrit au compte 1068 . . . . 1 066 222,92 €

Excédent reporté à la section de fonctionnement au compte 002 . . . . 133 234,78 €

• Au budget annexe « assainissement » :

Résultat cumulé section de fonctionnement au CA 2014 . . . . + 12 809,96 €

affecté comme suit

Au compte 1068, financement du déficit de
la section d'investissement établi à 42 904,43 € . . . . 12 809,96 €

• Au budget annexe « locations diverses » :

Résultat cumulé section de fonctionnement au CA 2014 . . . . + 6 232,90 €

affecté comme suit

Au compte 1068, financement du déficit de la section d'investissement établi à 9 820,19 € . . . . 6 232,90 €

Le conseil municipal constate aussi les résultats de clôture des comptes administratifs 2014 des deux budgets annexes de lotissement tels que présentés au point n°1.

> APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le conseil municipal valide à l'unanimité les budgets primitifs tels que présentés ci-dessous :

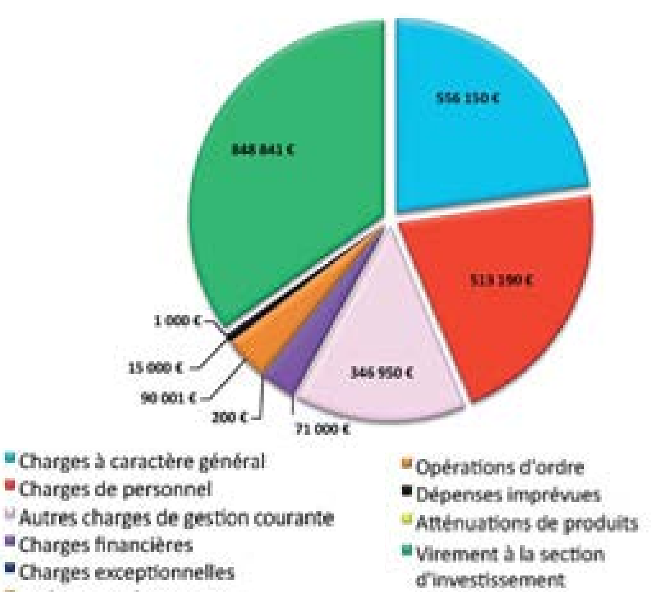
Budget général

FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	**RECETTES**
Crédits votés au budget 2015	2 442 331,58 €	2 309 096,80 €
+	+	+
002 Résultat de fonctionnement reporté		*133 234,78 €*
=	=	=
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**2 442 331,58 €**	**2 442 331,58 €**

INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	**RECETTES**
Crédits votés au budget 2015	1 821 367,53 €	2 887 590,45 €
+	+	+
Restes à réaliser 2014	132 160,94 €	87 016,37 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	*1 021 078,35 €*	
=	=	=
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**2 974 606,82 €**	**2 974 606,82 €**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

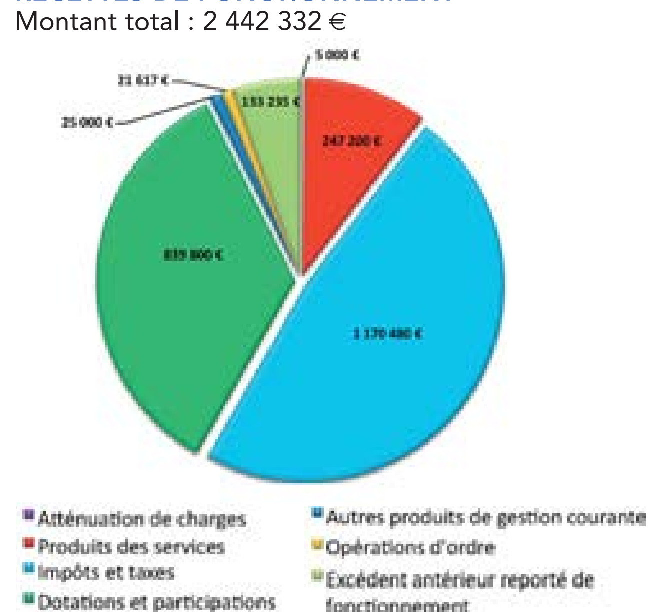
Montant total : 2 442 332 €



Les charges à caractère général sont marquées par une légère hausse liée principalement à l'augmentation d'activité de certains services, notamment concernant les écoles et le restaurant scolaire. Les charges de personnel prennent en compte les réformes et les avancements. La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet tout de même de maintenir un fort niveau d'autofinancement de 839 800 € pour financer les investissements.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Montant total : 2 442 332 €

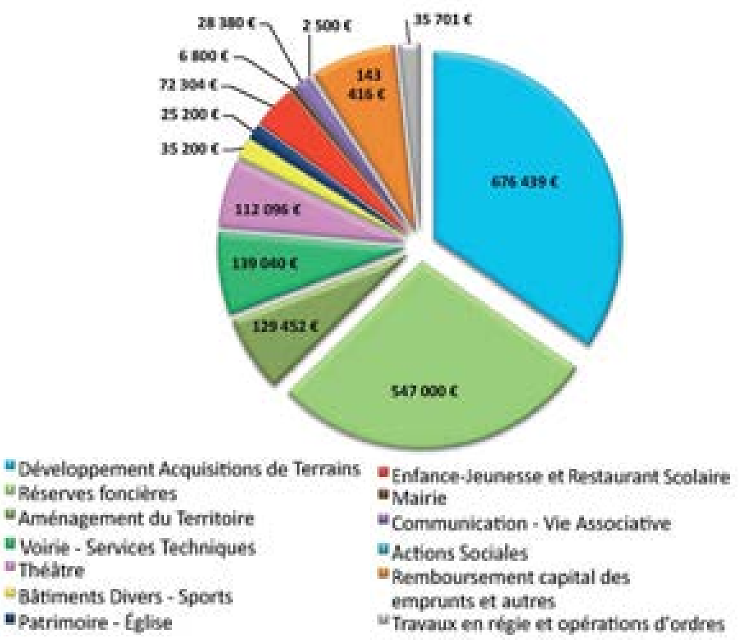


La proposition d'un léger effort sur la fiscalité, dans la continuité de l'effort effectué l'année dernière, avec un impact mesuré pour le contribuable, permet de faire face en partie à la baisse des dotations liée au prélèvement effectué par l'État (42 000 € prélevés en 2015).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Montant total : 1 953 528 €

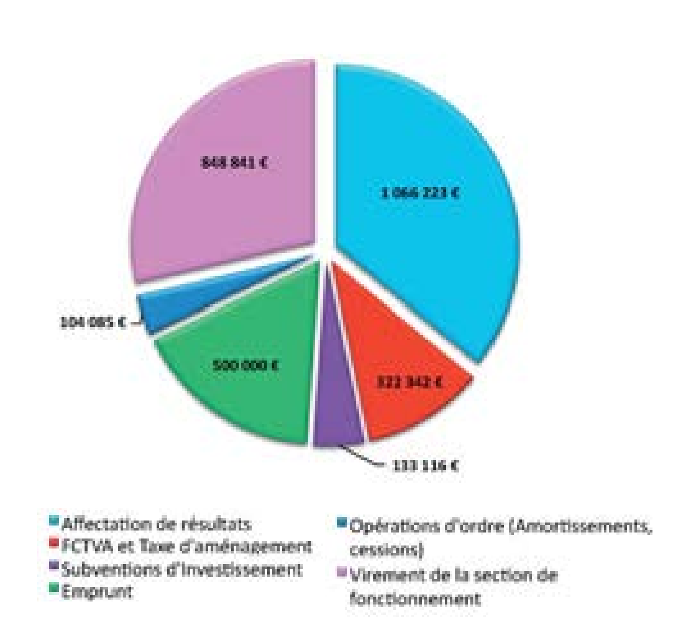
(Hors solde d'exécution positif reporté de 1 021 078 €)



Les dépenses d'investissement permettront principalement le financement d'acquisitions immobilières, la possibilité de constituer des réserves foncières, le financement de travaux ou d'acquisitions diverses afin d'améliorer les voiries (secteur Nord-Ouest, études entrée de bourg) ou les bâtiments (remise aux normes du théâtre, aménagements divers dans les équipements sportifs et scolaires) et l'achat de matériel pour les services de la commune (outillage, informatique).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Montant total : 2 974 607 €



Les investissements seront financés principalement par l'autofinancement maintenu à un niveau élevé, par diverses recettes d'investissement (FCTVA et taxe d'aménagement pour plus de 320 000 € et Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 35 000 € afin de financer les travaux du théâtre) et par l'emprunt, prévu à hauteur de 500 000 € avec des conditions de taux très favorables.



Budget annexe « assainissement »

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (Eau, Électricité, Fournitures, Entretien, Divers, Redevance incitative)	80 566,91 €	Produits des services (PFAC, Contrôles et Redevance assainissement)	243 200,00 €
Charges de personnel	10 000,00 €	Reprise des subventions	41 283,73 €
Charges d'emprunts	45 000,00 €		
Dotations aux amortissements	121 920,28 €		
Virement section d'investissement	26 546,54 €		
TOTAL	**284 033,73 €**	TOTAL	**284 483,73 €**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Travaux réseaux eaux usées	13 000,00 €	Virement section de fonctionnement	26 546,54 €
Remboursement du capital	68 000,00 €	Excédent de fonctionnement	12 809,96 €
Reprise des subventions	41 283,73 €	Subvention Agence de l'eau	3 913,38 €
Solde d'investissement reporté	42 906,43 €	Dotations aux amortissements	121 920,28 €
TOTAL	**165 190,16 €**	TOTAL	**165 190,16 €**

Pour cette année, l'objectif est de poursuivre la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes, tout en finançant certaines actions nécessaires avec le financement d'une campagne de contrôles de 300 branchements et de mesures sur le réseau d'assainissement. A noter que le déficit d'investissement a diminué de près de 60% en un an.

Budget annexe « locations diverses »

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (Eau, Electricité, Fournitures, Entretien, Divers, Redevance incitative)	23 850,00 €	Subvention Commune	20 000,00 €
Charges de personnel (Travaux en régie - Aménagements extérieurs)	4 500,00 €	Revenus des immeubles	15 361,14 €
Charges d'emprunts	3 600,00 €	Travaux en régie	10 000,00 €
Virement Section d'investissement	13 411,14 €		
TOTAL	**45 361,14 €**	TOTAL	**45 361,14 €**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles (Matériels et mobilier)	6 873,85 €	Virement section de fonctionnement	13 411,14 €
Travaux salle Émeraude	4 500,00 €	Excédent de fonctionnement	6 232,90 €
Remboursement du capital	13 350,00 €	Subvention Région	24 900,00 €
Travaux en régie	10 000,00 €		
Solde d'investissement reporté	9 820,19 €		
TOTAL	**44 544,04 €**	TOTAL	**44 544,04 €**

Le budget annexe « locations diverses » prévoit une année complète en ce qui concerne les charges de fonctionnement. Il prévoit aussi le financement des travaux d'embellissement de l'extérieur de la salle Émeraude qui seront fait en régie et l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur.

Budget annexe « Lotissement La Herse

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Reversement excédent au budget général	69 946,00 €	Vente de terrains aménagés	69 946,00 €
Variation de stocks de terrains aménagés	56 049,83 €	Report du résultat	56 049,83 €
TOTAL	**125 995,83 €**	TOTAL	**125 995,83 €**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution d'investissement reporté	56 049,83 €	Variation de stocks de terrains aménagés	56 049,83 €
TOTAL	**56 049,83 €**	TOTAL	**56 049,83 €**

Les stocks de terrains restent au budget correspondent aux 2 lots à vendre dans le lotissement.

Budget annexe « Lotissement Clos de la Fabrique »

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (étude et aménagement terrains)	1 760,70 €	Report du résultat	9 864,73 €
Reversement excédent au budget principal	8 104,03 €		
TOTAL	**9 864,73 €**	**TOTAL**	**9 864,73 €**

Les travaux étant terminés et tous les lots vendus, le budget sera clôturé à l'issue de cette année, avec un léger excédent sur cette opération qui sera reversé au budget général.

> VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2015

Sur proposition de la commission Économie et Finances, deux propositions d'évolution des taux d'imposition des taxes locales sont soumises au conseil municipal : le maintien des taux 2014 ou une augmentation de 2 % des taux.

Considérant :
- le besoin de financement nécessaire pour l'année 2015 et les années suivantes pour mener à bien les politiques et investissements communaux,
- les prélèvements effectués sur la dotation globale de fonctionnement par l'État, entraînant une baisse importante des dotations sur les 3 prochaines années au minimum,
- la faible augmentation des bases fiscales en 2015,
- la situation fiscale de la commune qui dispose d'une pression fiscale faible au regard des communes voisines du canton,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition de 2 % (coefficient multiplicateur exact de 1,020268) et d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2015 :
- pour la taxe d'habitation : 16,63 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,05 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,35 %

> CONVENTION TRIPARTITE ERDF, SYDEV ET COMMUNE POUR L'EMBELLISSEMENT D'UN TRANSFORMATEUR

Dans le cadre de l'opération menée conjointement par ERDF et le SYDEV destinée à favoriser l'embellissement des transformateurs électriques, la commune souhaite renouveler cette opération pour le transformateur situé place des Martyrs Vendéens. La signature de cette convention permettra de mettre en œuvre un cofinancement commune, ERDF et SyDEV à hauteur d'un tiers de la dépense chacun, dans la limite de 1000 € TTC de travaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'embellissement du transformateur, approuve la convention et autorise M. le maire à la signer.

> DÉNOMINATION DU FUTUR LOTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE BEAUSÉJOUR

La commission Aménagement du Territoire propose au conseil municipal d'attribuer un nom au futur lotissement en cours d'étude sur le secteur de Beauséjour, le nom de Beauséjour étant déjà utilisé pour un autre quartier de la commune.
Le secteur étant bordé de haies permettant notamment la récolte de mûres durant l'été, il est proposé que le nom rappelle ce lien à la nature, qui caractérise aussi la réflexion menée dans le lotissement.
Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le nom « Lotissement Les Mûriers » au futur quartier d'habitation.

> QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :
- prochains conseils municipaux :
  - 4 mai 2015
  - 1er juin 2015
  - 6 juillet 2015



COMMISSION ACTIONS SOCIALES

LE COUPON LOISIRS



Pour la quatrième année consécutive, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a souhaité apporter une aide financière aux familles en fonction du quotient familial. Cette aide concerne les enfants nés entre 2000 et 2010 qui pratiquent ou qui souhaitent pratiquer une activité culturelle ou sportive. Cette aide se présente sous la forme d'un coupon loisirs à retirer en mairie. Chaque enfant peut bénéficier d'un coupon loisirs. Le coupon devra être présenté à l'association sportive ou culturelle et viendra en déduction de l'adhésion pour la saison 2015/2016.

Pièces à fournir en mairie :
- livret de famille
- dernier justificatif CAF mentionnant le quotient familial
- justificatif de domicile

Quotient Familial	Montant de l'aide
Inférieur à 600	25 euros
Entre 600 et 700	15 euros

Si vous êtes concernés par cette aide, n'hésitez pas à venir en mairie.

Les membres du CCAS.

COMMENT SE PROTÉGER DES ACTES DE DÉLINQUANCE ?



La commune de Chavagnes a invité le Lieutenant-colonel Désiré Giraudeau à venir exposer des actions de prévention de la délinquance auprès des personnes de plus de 60 ans.

Son intervention portera sur les thèmes suivants :
- la délinquance au domicile,
- la délinquance dans la rue,
- le rôle des grands parents vis-à-vis des jeunes,
- la participation citoyenne (voisins vigilants).

Cette conférence aura lieu le :
Jeudi 21 mai 2015 à 14 h 30
à la salle Émeraude

Parlez-en autour de vous, venez nombreux !

Vous trouverez ci-après le parcours du donneur

DONNER SON SANG : MODE D'EMPLOI

Chaque année, 3 millions de dons sont recueillis dans les 151 sites fixes et les 40 000 collectes mobiles organisées sur tout le territoire. Chaque étape du parcours est strictement contrôlée, afin de garantir la sécurité du donneur et celle du receveur, dans des conditions optimales. Pour donner son sang, il faut être majeur et avoir entre 18 et 70 ans. Pour donner son plasma et ses plaquettes, il faut avoir entre 18 et 65 ans.



Le candidat au don est accueilli par une secrétaire de l'EFS qui enregistre son dossier administratif et lui remet le questionnaire pré-don afin de préparer l'entretien médical.



Le candidat au don est reçu par un médecin de l'EFS pour un entretien confidentiel et un examen médical. Cet entretien est destiné à vérifier l'aptitude du candidat et à s'assurer que le don ne présente pas de risque, pour le donneur comme pour le receveur. L'entretien médical est ainsi une étape clé de la sécurité de la chaine transfusionnelle.



et n'oubliez pas la prochaine collecte du don du sang le mercredi 27 mai 2015 à la salle Émeraude

3. Le prélèvement

Le prélèvement est effectué par une infirmière diplômée d'Etat. Des tubes échantillons, à partir desquels seront réalisées les analyses de qualification, sont d'abord prélevés. Le prélèvement dure environ 10 minutes (pour un don de sang total) et le volume prélevé, entre 400 et 450 ml, dépend de la masse sanguine du donneur. Le don de plasma et le don de plaquettes durent plus longtemps.

4. La collation et le repos

Le volume de sang prélevé se reconstitue rapidement mais il est très important de boire et de manger après avoir donné son sang. C'est pourquoi l'EFS propose systématiquement une collation à l'issue du prélèvement. Il est aussi conseillé de ne pas pratiquer d'efforts dans les heures qui suivent un don du sang.

COMMISSION COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE

ACCUEIL DES NOUVEAUX NÉS...

Les membres du comité des fêtes et la municipalité ont reçu, samedi 24 janvier, à la salle Émeraude les familles des bébés nés l'année passée. En 2014, 36 naissances ont été enregistrées. Les 15 familles présentes ont reçu le « doudou » de bienvenue.



Un pommier d'amour, arbre des naissances de 2014, a été planté dans le verger de la Herse par la commune.



...ET DES ENFANTS

Quarante-deux enfants, de 5 à 11 ans, ayant participé au Jeu des 10 intrus, proposé dans le bulletin municipal Trait d'union n° 10, ont été conviés, samedi 24 janvier, par la commune, pour partager un temps d'échanges en famille.
Chaque enfant a reçu des mains d'Eric Salaün, le maire, un bon d'achat.
C'est une action menée par la commission Vie associative.
Tous sont repartis ravis et prêts à recommencer à la prochaine édition.

RÉUNION DE QUARTIER DU 27 FÉVRIER 2015



La commune de Chavagnes en Paillers renouvelle les réunions de quartier à compter de 2015 à raison de deux rencontres par an.
Les premiers habitants du secteur Est du centre-bourg ont été invités, vendredi 27 février pour une 1ère réunion.
Ce sont près de 50 personnes qui ont répondu à l'invitation des élus.
Elles ont été informées sur les sujets d'actualités de la commune : l'étude des déplacements en centre-bourg, l'aménagement du futur lotissement secteur Beauséjour, la construction du nouvel EHPAD, l'aménagement de l'espace du Relais, les finances, la réforme territoriale et la loi Notre, mais aussi sur l'avancement des projets intercommunaux : Vendéopôle, la redevance incitative, la mise en place de la fibre optique, le centre aquatique.
La deuxième partie de la rencontre a été consacrée aux échanges entre les participants et la municipalité afin de répondre aux interrogations, mais aussi d'entendre des suggestions sur les projets à venir.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 18 septembre 2015.

FÊTE DE LA MUSIQUE



La Saint Louis Gymnastique, la Saint Louis Tennis de Table et le BCCFV ainsi que la Commune de Chavagnes-en-Paillers vous donnent rendez-vous **Vendredi 5 juin à partir de 20 h au complexe sportif** pour la fête de la musique « Chava'swinguer »

Soirée en musique autour des groupes : Last Human Steps groupe de jazz, les bénénotes groupe pop rock année 80, starlight animation

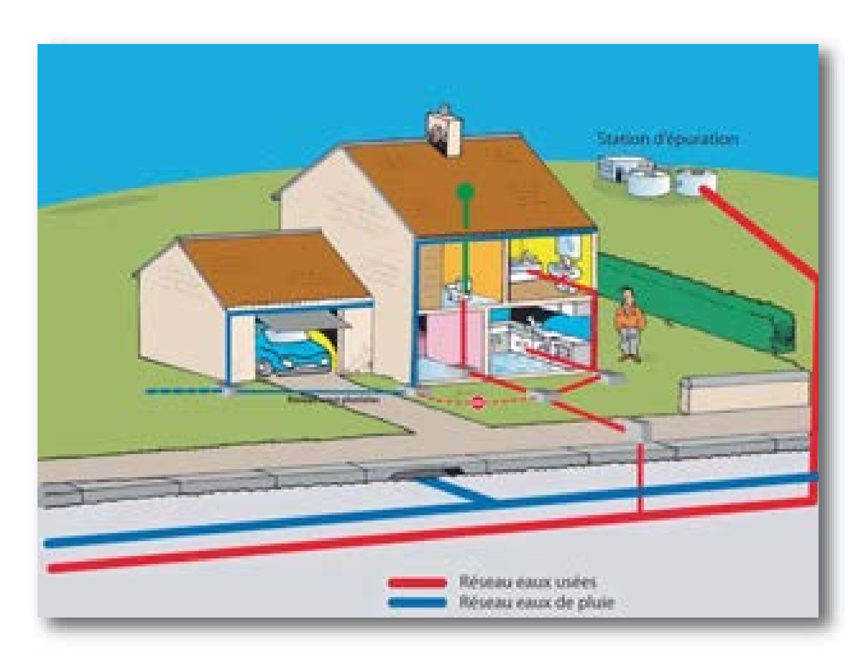
Pour le bulletin de juillet, août, septembre 2015 les articles doivent parvenir en mairie **avant le 5 juin 2015**

Béatrice PRÉAU,
pour la commission Communication - Vie Associative.

COMMISSION VOIRIE ASSAINISSEMENT

CAMPAGNE DE CONTRÔLES DES BRANCHEMENTS POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le fonctionnement de la nouvelle station de traitement des eaux usées, située à la Déderie, est très satisfaisant. Du fait de l'accroissement du nombre d'habitations connectées au service d'assainissement collectif, la quantité de boues chaulées (de matières sèches) est passée de 27,2 T à 29,96 T entre 2012 et 2013.
De bonne qualité, elles ont été valorisées en agriculture par un plan d'épandage déposé en préfecture début 2014.



Malgré cela, il est constaté une différence importante entre le volume traité et le volume facturé aux abonnés : 43 124 m³ en 2013 (126 278 m³ - 83154 m³). Cela engendre des coûts de fonctionnement non négligeables.

La collectivité se doit de tout mettre en œuvre pour rechercher la provenance des eaux parasites.

Cela doit se faire, tant par l'inspection des réseaux publics qui pourraient s'avérer défectueux, que par le contrôle de validité des différents raccordements (EU et EP) des abonnés.

Aussi, en 2015, la collectivité a souhaité mettre l'accent sur le contrôle des branchements des habitations :
- Constatées non conformes en 2008 lors d'un précédent état des lieux.
- Des villages nouvellement raccordés (Benaston, Morinière, Bonnelière, Ménardière, Prévoisière, Cormier, Tavennerie et Martelière).

Il est prévu dans les prochains mois :
1. De vérifier que les travaux de mise en conformité ont été effectués,
2. D'exiger qu'ils soient faits dans les meilleurs délais, le cas échéant,
3. De contrôler enfin les branchements.

Pour cette campagne, la municipalité s'aidera des compétences d'un cabinet extérieur.

En parallèle et conformément au règlement d'assainissement, il est rappelé que chaque utilisateur d'un puits, à des fins domestiques, doit le déclarer en mairie afin de participer au fonctionnement du service d'assainissement, partant du principe qu'il rejette des eaux usées dans les réseaux publics.

Il est indispensable pour la collectivité que cet inventaire se rapproche au plus près de la réalité.

AMÉNAGEMENT DES EXTÉRIEURS DE LA SALLE ÉMERAUDE

L'étude d'aménagement des extérieurs de la salle Émeraude a été confiée au CAUE (Conseil en Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) en concertation avec le service des « espaces verts » de la commune.

Il est apparu de façon évidente qu'il fallait préserver et conforter l'ouverture sur les champs et prairies, en prolongement de la terrasse sud et de l'arrière de la petite salle.

Les éléments principaux de cette étude apparaissent ci-après, au travers de commentaires et d'esquisses qui servent de support de travail.

Enjeux :

1- A l'Ouest : valoriser la limite de la salle par la plantation d'arbres et hiérarchiser l'entrée par la plantation de grimpantes

2- Au Nord : intégrer le bâtiment au mur aveugle et planter les pieds de murs de la salle

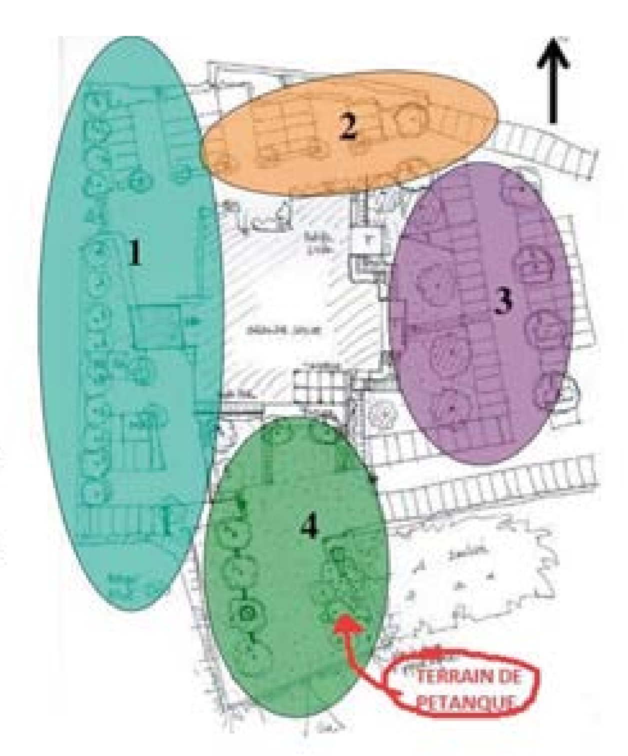
3- A l'Est : créer un passe-pied tout le long de la façade Est de la salle en réservant des massifs de pleine-terre pour habiller les murs. y planter grimpantes, arbustes et vivaces. Affirmer la création de seuils et terrasses aux abords des petites salles (en béton désactivé) ; ombrager le parking tout en gardant la vue sur le bocage

4- Au Sud : créer un espace vert convivial uniquement piétonnier reliant la terrasse de la grande salle au paysage sur le bocage (effet de belvédère)

Renforcer l'esprit « champêtre et bocager » du site en reliant conception et gestion :

-Créer une graduation de l'aménagement avec choix d' essences bocagères en limite avec le bocage

- Implanter des arbustes et vivaces en pied de murs selon une charte de couleur : rose/mauve/blanc/bleu



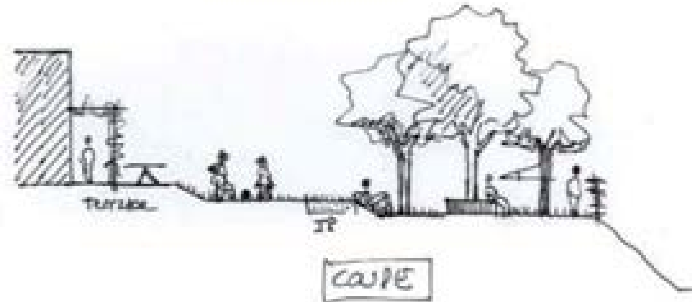
Les travaux qui seront effectués en régie tiendront compte des priorités suivantes.

1. Espace 4 au sud avec
   - création d'un espace enherbé convivial à partir de la terrasse en intégrant l'actuelle voirie par un traitement en « terre-pierre » (printemps 2015).
   - mise en place d'un alignement d'arbres pour délimiter l'espace (automne 2015).
   - Aménagements de bancs, tables ; à définir par la suite.

2. Espace 1 à l'Ouest matérialisé par un alignement d'arbres le long de la voie piétonne (automne 2015)

3. Espaces 2 et 3 en 2016.

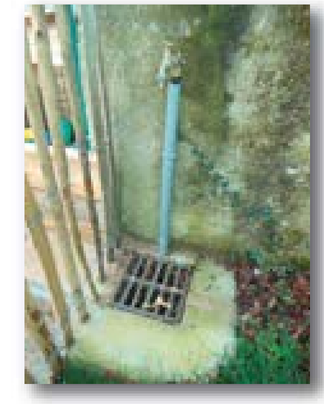




Frédéric DURET, pour la commission Voirie Assainissement

LES CONTRÔLES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Chavagnes-en-Paillers dispose de plus de 29 km de réseaux d'assainissement collectif, nécessaires pour l'acheminement des eaux usées depuis les habitations jusqu'à la station d'épuration. Le schéma d'assainissement de la commune prévoit la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, pour éviter toute pollution des eaux pluviales par de l'eau usée et tout apport d'eau pluviale dans les eaux usées, pour améliorer la qualité de traitement et le volume d'eau entrant à la station d'épuration.



Robinet extérieur avec réceptacle : rejet obligatoire dans le réseau EU

Pour s'assurer du bon fonctionnement des réseaux, la commune prévoit dans son règlement d'assainissement que des contrôles d'assainissement puissent être réalisés, lors d'une vente d'une maison ou lors de sa construction ou bien à l'occasion d'une campagne spécifique de contrôles.



Les contrôles sont assurés par les services techniques de la commune selon les modalités suivantes :

1. une demande de contrôle est transmise en mairie (formulaire disponible sur le site Internet de la commune).

2. les services techniques prennent rendez-vous avec le demandeur, afin qu'une personne soit présente sur les lieux lors du contrôle.



Bonde siphoïde de terrasse extérieure : rejet dans le réseau EP

3. le contrôle des branchements nécessitent 2 agents qui effectuent les tâches suivantes :
- a. pour les eaux usées, relevé du regard, de la boîte de branchement privée ou publique et du siphon le cas échéant ;
- b. pour les eaux pluviales, la même démarche est effectuée ;
- c. relevé de tous les points d'eaux usées existants dans l'habitation (éviers, baignoires, toilettes, réceptacles des robinets extérieurs ou intérieurs, bondes siphoïdes intérieures (évacuation au sol), évacuations de lave-linge ou lave-vaisselle) ;
- d. contrôle de ceux-ci à l'aide de colorants adaptés non polluants ;
- e. contrôle des évacuations d'eau pluviales, le plus souvent à la fumée (avaloirs, gouttières, bondes siphoïdes extérieures).



Test au colorant dans un évier : l'eau colorée doit ressortir dans le regard EU

4. les contrôles effectués sont analysés directement sur place : l'objectif est que les eaux usées et les eaux pluviales soient déversées intégralement dans leur réseau dédié. S'il y a non-conformité, les services essayent de conseiller le propriétaire pour la réalisation des travaux pour la mise aux normes (ex : raccorder une évacuation destinée à l'eau pluviale au réseau interne existant, inverser des branchements mal effectués, reboucher une canalisation pour éviter que de l'eau usée aille dans l'eau pluviale...).

5. le procès-verbal de contrôle est ensuite transmis en mairie pour signature et envoi au demandeur :
- a. en cas de conformité, un certificat de conformité est remis par la mairie, celui-ci a une validité de deux ans. Il est obligatoire pour la signature d'un acte de vente.
- b. en cas de non-conformité, le propriétaire dispose d'un délai de six mois pour réaliser les travaux de mise en conformité et une contre-visite sera alors effectuée par les services à l'issue de ce délai (quand une non-conformité est très simple à corriger, une résolution immédiate de l'anomalie peut permettre d'attester directement de la conformité).

6. les contrôles effectués lors d'une vente sont payants, pour rembourser le coût d'intervention du personnel et des fournitures et matériels utilisés :
- a. le contrôle initial est facturé 65 € HT ;
- b. la contre-visite est facturée 35 € HT.



Test à la fumée : injectée dans le regard EP, la fumée doit ressortir par les gouttières



MISE EN PLACE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil développé sous la responsabilité du Maire pour planifier les actions à mettre en œuvre en cas de risques majeurs naturels, technologiques, sanitaires ou liés à la sécurité civile.
La mise en place de cet outil permet de ne pas être pris au dépourvu en cas de survenance d'un risque et de s'organiser efficacement pour protéger la population. Si l'état des risques recensés sur la commune ne nous oblige pas à disposer d'un tel outil, il est apparu nécessaire dans toutes les communes de Vendée, depuis Xynthia notamment, de mettre en place une culture du risque et de la gestion de la prévention des populations.

Les risques majeurs recensés sur Chavagnes-en-Paillers :



Les risques majeurs listés sur la commune concernent 3 catégories :

- les risques naturels :
  - le phénomène météorologique (tempête, orages violents, neige, verglas)
  - l'inondation terrestre (risques liés aux forts débordements des cours d'eau)
  - le séisme (classement en zone de sismicité 3 - sismicité modérée)
- les risques technologiques :
  - le transport de matières dangereuses (sur les RD ou conduites de gaz) et les risques liés aux industries (incendie, émanation toxique ou explosion)
  - la pollution de l'eau (rupture d'alimentation en eau potable)
- les risques sanitaires
  - canicule, grand froid
  - pandémie, épizootie

S'ils sont listés, cela ne signifie pas qu'ils se réaliseront un jour mais il est important de savoir comment réagir pour y faire face.



L'organisation communale de crise :

Le Maire est au centre du dispositif lors du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde. Il déclenche le PCS, assure le lien avec les partenaires (pompiers, gendarmerie, préfecture) et prend toutes les décisions.
L'organisation du PCS est basée sur 3 cellules :

- Secrétariat-communication : pour l'organisation du poste de commandement, gérer les communications, faire le suivi du déroulement des opérations
- Alerte et accueil de la population : pour diffuser l'alerte à la population et gérer l'accueil des populations en cas d'évacuation
- Logistique : pour acheminer le matériel nécessaire à la gestion de crise, mettre en place des déviations, sécuriser les zones concernées

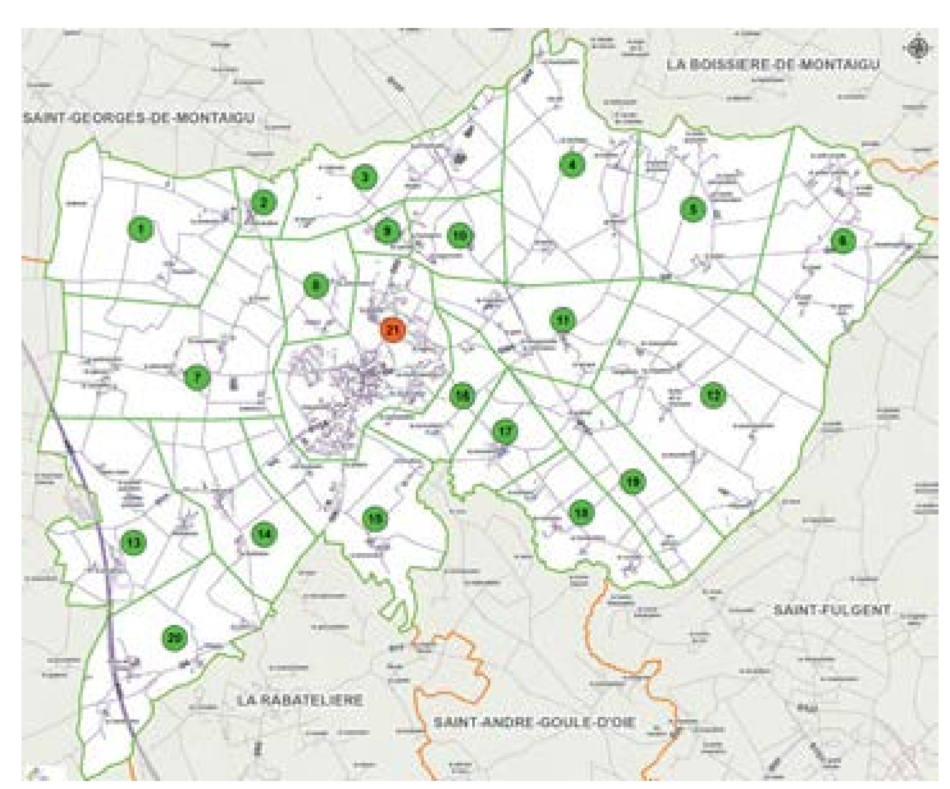
Les moyens d'alerte mis en œuvre

L'alerte de la population a pour objectif de prévenir de la survenance du risque et de donner les consignes générales de prévention, le plus souvent en invitant les habitants à rester confinés dans leur logement. C'est le premier moyen de prévention.
Pour cette alerte, la commune prévoit 3 moyens principaux :

- l'alerte par haut-parleur mobile dans le centre-bourg pour prévenir un maximum de personnes en un minimum de temps, avec un message clair, répété en boucle ;
- l'alerte par des référents dans les hameaux et villages : 20 référents volontaires ont été désignés selon un découpage permettant d'effectuer un porte-à-porte auprès de l'ensemble des habitants résidant dans ces villages et repérer éventuellement des personnes isolées ou absentes (***cf. carte p.24***) ;
- l'alerte par téléphone ou en direct des lieux sensibles (écoles, collèges, EHPAD, congrégations).



Le Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM)
Le Maire à l'obligation d'informer les habitants des risques majeurs concernant la commune. Le DICRIM est donc joint à ce Trait d'Union et il reprend les principaux risques majeurs, les principales consignes à respecter en cas de survenance d'un risque et une carte des lieux stratégiques de la Commune.



Les référents PCS par secteur

- **1** Fabrice GUERIN
- **2** Hubert DAVID
- **3** Patrice GREGOIRE
- **4** Catherine BILLAUD
- **5** Gérard PLUCHON (fils)
- **6** Francis CHUPIN
- **7** Louis-Marie LARDIERE
- **8** Claude ROUSSEAU
- **9** Gwénaëlle DAVY
- **10** Joseph MILLASSEAU
- **11** Philippe LIMOUSIN
- **12** Lambert MEUNIER
- **13** Marie-Thérèse CAREIL
- **14** Jean-Bernard MOREAU
- **15** Alexandre BROCHARD
- **16** Antoine DURET
- **17** Louis-Marie CHAUVET
- **18** Alain GILBERT
- **19** Sophie AMIAUD
- **20** Gaëtan LAPORTE

- **21** Alerte haut-parleurs en centre bourg



Informations pratiques

INFORMATION CONCERNANT LE BRUIT

Extrait de la circulaire préfectorale du 12 juillet 2013 n° 2013/MCP/06 - Relatif aux règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage *« extrait de l'article 19 » :*

« Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectuées que :

Du lundi au vendredi de : 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Le samedi : de 9 heures à 12 h et de 15 h à 19 h
Le dimanche et jours fériés : de 10 heures à 12 h.

COLLECTE DES CARTOUCHES D'ENCRE USAGEES



Le Comité de la Ligue Contre le Cancer récupère **les cartouches d'imprimantes et les téléphones portables** dans un double objectif :

- Récupérer vos consommables usagés pour les revendre à notre profit à des recycleurs
- Aider les entreprises dans le tri des déchets en enlevant régulièrement ces déchets.

Ces cartouches peuvent être déposées en Mairie.



INFOS CHÈQUES TAXI

Le conseil général a mis en place un service pour aider les personnes handicapées ou à mobilité réduite à se déplacer en taxi.

10 chèques d'un montant de 10 € peuvent être remis pour une année et par personne (15 chèques pour les personnes handicapées).

- personne âgée de plus de 70 ans résidant en Vendée
- personne ayant une mobilité réduite ou pas les moyens de transport nécessaires.

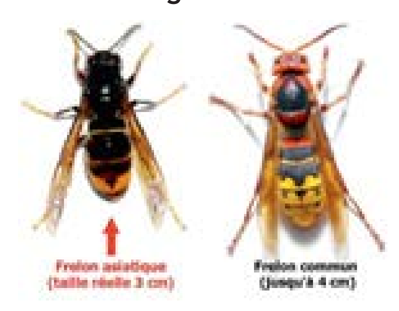
Les ressources ne doivent pas dépasser 720 € (personne seule) et 1260 € (couple) par mois.

Pour toutes informations, s'adresser à la Mairie avec l'avis d'imposition reçu en **2014** (revenus 2013).

INFOS CONCERNANT LA DESTRUCTION D'INSECTES

Contacter directement :
- Protection phytosanitaire du végétal Allée des Druides 85004 La Roche-sur-Yon. Tél. : 02.51.47.70.62
- Société fourrière animale Solution Antoine Beaufour ZA La Gare 85410 LA CAILLERE SAINT HILAIRE Tél. : 06.23.70.18.64
- AVISERV 5 bis rue du Stade 85600 La Boissière de Montaigu tél. : 02.40.09.06.59

En cas d'urgence seulement, contacter le centre de secours de Chavagnes-en-Paillers.



LE FRELON ASIATIQUE - Plan d'action du Conseil Général de la Vendée.

Pour tout signalement de nids, expertise avant destruction, liste des entreprises compétentes, demande de renseignements : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes Nuisibles (FDGDON) de La Vendée - Allée des Druides - 85000 La Roche-sur-Yon ☎ 02.51.47.70.61

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, certaines collectivités ont mis des actions en place afin d'en faire bénéficier les usagers demandeurs.
La FDGDON a un rôle d'expertise afin de confirmer ou non qu'il s'agit d'un nid de frelons asiatiques.
Pour cela, il est possible de faire une expertise à distance en envoyant une photo du nid. En cas de doute, les techniciens peuvent se déplacer mais en général les photos suffisent.
Après délibération, le conseil communautaire propose de subventionner la destruction des nids de frelons à hauteur de 50% d'un montant de dépense plafonné à 100 € TTC, soit un montant de subvention maximum de 50 €. Les bénéficiaires de cette subvention sont les particuliers et les organismes de droit privé (associations, entreprises).

Liste des Apiculteurs à Chavagnes-en-Paillers :
Qui peuvent récupérer les essaims d'abeilles accessibles mais qui n'interviennent pas pour la destruction des nids de frelons :
- MOCQUET Marina, 103 la Ménardière, 06.27.32.01.97
- GIRAUD Aurélien, 507 le Cormier, 06.98.02.37.11
- DE GUERRY Tancrède, 5, L'Eulière - La Sapinière
- GREFFARD Noël, 5 Cité des Sorbiers
- GUILBAUD Loïc, 408, rue Jacques Bousseau
- POIRIER Hubert, 7 Cité des Sorbiers

La Mairie sera fermée les Samedis matin 2 et 9 mai 2015
Il y aura une permanence état civil uniquement pour les urgences.

... Association Intermédiaire REEL ...

Vous souhaitez vous faire aider !

Pour un besoin ponctuel, un imprévu, des petits travaux ou un surcroit de travail, contactez l'Association Intermédiaire REEL, nous pouvons mettre à votre disposition une personne.

Services proposés :
- *Nettoyage, ménage*
- *Manutention*
- *Bricolage, petits travaux*
- *Jardinage et Entretien paysager*

Rue Lavoisier – Zone Bellevue
85600 BOUFFERE



Contact ☎ 02.51.46.48.38 ou ✉ contact@reel-ges.fr

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

L'arrêté préfectoral 12-SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012 interdit totalement la pratique de l'écobuage et le brûlage des végétaux sur pied.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit depuis le 1er janvier 2012, en zone boisée ou non, pour les ménages et les collectivités territoriales.

Il convient d'éliminer les déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchetterie.

L'arrêté est consultable sur le site internet de la commune, www.chavagnes-en-paillers.fr

La Déchetterie de la Joussetière est ouverte les :

Lundi :	10 h - 12 h /	14 h - 18 h
Mardi et mercredi :		14 h - 18 h
Vendredi :		14 h - 18 h
Samedi :	9 h - 12 h /	14 h - 18 h

Pour accéder à la déchetterie, il faut se munir d'une carte à demander à la communauté de communes du canton de Saint-Fulgent :
2 rue Jules Verne 85250 SAINT FULGENT - tél. : 02.51.43.81.61

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES CHENILLES DÉFOLIATRICES

Informations pour le traitement des chenilles : contacter le FDGDON afin d'obtenir les renseignements pour un traitement adapté. Tél. : 02.51.47.70.61



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Protégeons notre biodiversité :



Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUT PESTICIDE (DESHERBANT, FONGICIDE, INSECTICIDE)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM

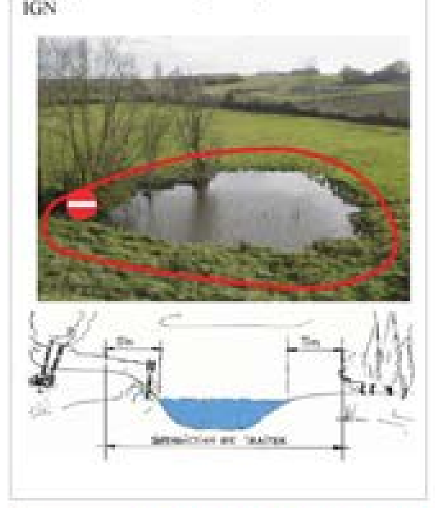
des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100 m).





A MOINS DE 5 METRES MINIMUM

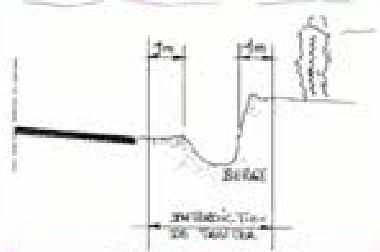
des sources, puits, forages, des berges des mares et des plans d'eau ne figurant pas sur les cartes IGN



SUR ET A MOINS DE 1 METRE

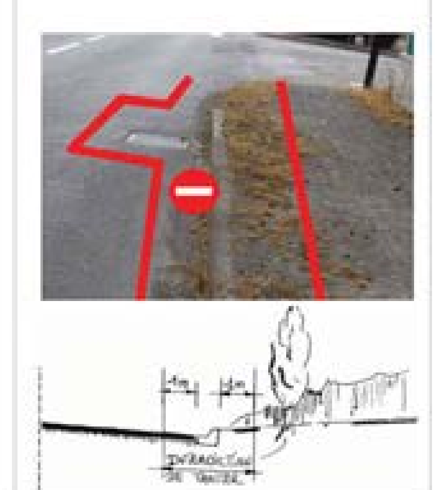
de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert.





SUR ET A 1 METRE

des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



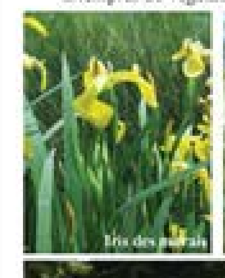
DANS LES ZONES HUMIDES

caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante (joncs, roseaux, iris des marais...) l'application des pesticides dont les phrases de risque indiquées sur l'étiquetage comprennent les références ci-dessous, est interdite :

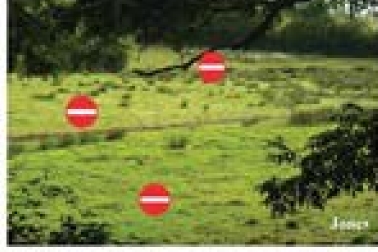


- R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- R 51 : Toxique pour les organismes aquatiques
- R 52 : Nocif pour les organismes aquatiques
- R 53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 54 : Toxique pour la flore
- R 55 : Toxique pour la faune
- R 56 : Toxique pour les organismes du sol
- R 57 : Toxique pour les abeilles
- R 58 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Exemples de végétation hygrophile :







Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs.

peines encourues : 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-SER-022 du 17 mars 2010
Arrêté préfectoral et panneau disponibles sur le site internet : http://www.vendee.pref.gouv.fr/



ÉCOLE NAZARETH

256 rue du Général De Gaulle - 85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS

L'école a ouvert ses portes le samedi 24 janvier 2015. Au cours de cette matinée, les familles des enfants de 2012 ont été invitées à venir découvrir notre établissement et ont pu procéder à l'inscription de leur enfant pour la rentrée de septembre 2015 (ou en cours d'année).

Pour l'année scolaire 2015-2016, les inscriptions concernent les enfants nés en 2012 et ceux des mois de janvier, février et mars 2013. Il est toujours possible de venir visiter l'école d'inscrire votre enfant.

Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter au 02 51 42 23 41 ou par mail à nazareth.chavagnes@free.fr et nous prendrons rendez-vous.



Le chef d'établissement, M. JOUFFRIT Xavier.



Samedi 25 mars, les élèves de l'École Nazareth ont participé à plusieurs ateliers, en présence d'artistes locaux.
Au programme : initiation au pastel avec Raymond Beneteau , à la peinture acrylique avec Mythé Bitaud et Fabrice Arrivé, à l'aquarelle avec l'illustratrice-designer Adolie Day...






Rythme avec les musiciens de Grasla, découverte de danses traditionnelles, Zumba, chants, et expression scénique avec du théâtre.



Les membres de l'APEL ont accueilli les familles lors du Marché de printemps : fleurs, plants de légumes, foués, gâteaux, brochettes de bonbons ainsi que des toiles et des objets peints façon « Chaissac » réalisés par les enfants étaient proposés.
Les profits permettent à l'association de financer notamment l'achat de jeux sur la cour.

Ce marché convivial clôturait cette matinée d'école placée sous le signe de l'art... comme le veut le thème de l'année « En piste les artistes ».

ÉCOLE JULES-VERNE



6 rue de l'Espérance - 85250 Chavagnes-en-Paillers - Tél. 02 51 43 72 24

LA NOUVELLE ÉCOLE JULES-VERNE



L'équipe éducative de l'école et tous les élèves sont enchantés de leurs nouveaux locaux très adaptés aux besoins de tous.

LE THÈME DE L'ANNÉE : LA MUSIQUE AU FIL DU TEMPS

Divers intervenants et sorties ont ponctué la vie des écoliers depuis septembre :

CHANTS DES ÉLÈVES DU COLLÈGE INTERNATIONAL

Nous avons terminé l'année civile avec la venue des élèves du collège international au mois de décembre. Ils nous ont présenté quelques chants en latin, en anglais, en allemand, en espagnol pour le plus grand plaisir des élèves qui ont apprécié la qualité des chants !



DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER

Les élèves de maternelle ont découvert le métier de boulanger et boulangère en se rendant à la boulangerie de quartier.



BIBLIOTHÈQUE



Comme tous les ans, les élèves sont chaleureusement accueillis à la bibliothèque associative de la commune, pour écouter une histoire, découvrir un livre, réaliser une activité en lien avec l'écrit,...

Ci-dessus, les élèves de GS réalisent leurs premiers écrits en recopiant des titres de livres.

ASSOCIATION KELA DE MONTAIGU



Les élèves de la PS au CE2 ont eu le plaisir de se déhancher sur des rythmes endiablés, au son du djembé et du dum dum avec Assetou, Kiki et Babette, intervenantes de l'association Kela de Montaigu. Les enfants ont ainsi bénéficié de 4 heures de cours par petits groupes pour découvrir les instruments, la danse, mais également des contes, d'un autre pays, le Mali et d'un autre continent, l'Afrique.
Les élèves de CP étaient ravis de poursuivre le travail déjà commencé en classe, autour du Mali, thème abordé en lien avec les textes de lecture étudiés en classe.
Pour clôturer ce projet, les élèves étaient fiers de présenter aux parents un spectacle issu du fruit de leur travail, un soir à la sortie des classes.



LE CHANT'LOUP

En ce moment, les enfants de la petite section au CP travaillent avec Ludovic Hellet, chanteur, conteur, musicien, sur le thème du loup. Cet artiste de Saint-Denis-la-Chevasse leur fait découvrir ses instruments de musique, que les élèves ont le droit d'essayer, et leur apprend les bases du rythme. Ils apprennent des chants qui font partie du spectacle "Le Chant'Loup" qui leur sera présenté à la fin des interventions, et élaborent une partie des décors.

RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Dans le cadre de la création de leur costume de fin d'année, la classe du cycle 3 est allée à la maison de retraite afin d'y apprendre les rudiments de la couture avec les résidents de l'ehpad Osmane de Guéry ...
En trois séances, se sont créés, jabots et manchettes avec galons et dentelles, à la grande joie des plus jeunes et des moins jeunes…

LE HANDBALL

Les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2 ont bénéficié de trois séances chacune de Handball avec l'intervenant Thomas Bremaud.



Les élèves ont appris à maîtriser le ballon, à le lancer dans un but, à dribbler et à jouer en équipe. Les élèves ont été très enthousiastes durant tout le projet d'Éducation Physique et Sportive.
L'intervention Handball se fera bientôt pour la classe de CP.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour l'année 2014-2015, Isabelle Bourasseau intervient sur trois séances respectives auprès des trois classes du CP jusqu'à CM2 dans le cadre de la sécurité routière.
Cette rentrée dans les nouveaux locaux de l'école a permis aux élèves d'être sensibilisés aux différents espaces de la rue, à ses bruits et aux règles de circulation des piétons et cyclistes.



L'équipe enseignante.

AMICALE JULES-VERNE

Le bureau de l'amicale Jules-Verne tient à remercier les commerçants et les artisans de Chavagnes en paillers et des communes à proximité, pour leurs dons/lots au profit de la tombola du vide grenier de mars 2015.

Tout au long de l'année, nous recherchons des lots pour cette opération annuelle ainsi que pour les tournois et jeux de la fête de l'école.

Actuellement, nous préparons activement la fête de l'école qui se déroulera le samedi 27 juin 2015 au complexe sportif.
Des tournois et jeux divers s'enchaîneront à l'entracte du spectacle des enfants (jeux de palets, fléchettes, baskets...).
La traditionnelle pêche à la ligne sera en place ainsi que le stand rafraîchissements/crêpes pour un moment convivial.

Nous vous attendons aussi nombreux pour la troisième édition de notre repas à thème. Cette année laissez-vous guider par "la musique dans l'histoire et le monde".



TRANSPORT SCOLAIRE

L'Association « Familles Rurales » Transport Scolaire de Chavagnes-en-Paillers organise le transport en car des enfants du primaire vers les 2 écoles : Nazareth et Jules-Verne. 4 cars sillonnent les villages de la commune matin et soir. Une accompagnatrice dans chaque car favorise le bon déroulement des trajets (aide à la montée ou à la descente des plus petits, vérification des ceintures de sécurité…). L'Association compte à ce jour 155 enfants inscrits. Le tarif pour cette année 2014/2015 est de 135 € par an par enfant (13,50 € par mois pendant 10 mois), et gratuit à partir du troisième enfant d'une même fratrie.

Car bleu : la Grande Popinière - Benaston - la Dodinière - la Brenenière - la Mancelière - la Racinauzière - le Coin - la Bonnelière - la Herse - Chemin de la Reine - les 5 moulins.

Car jaune : les Vignes - la Morinière - le Poteau - la Burnière - la Bretaudière - le Rochais - la Maison Rouge - l'Hôpitaud - la Limonière - la Crépelière - la Bénancisière - la Rincendière.

Car noir : la Martelière - le Cormier - la Promenade - Bel Air - le Bordage - la Bultière - Beaulieu - l'Usine de la Bultière - le grand Preuilly.

Car orange : Benaston - la Foy de l'Etang - les Robretières - la Baudrière - la Ménardière - la Prévoisière.

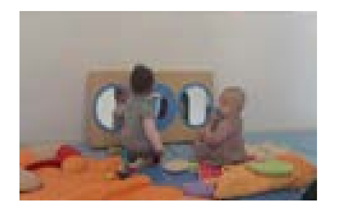
L'Association Transport Scolaire vous invite à sa soirée d'inscription, et en profitera pour faire son assemblée générale : le mardi 26 Mai 2015, à 19h à la salle Turquoise.

SVP : ne pas faire d'inscription par internet, sinon les infos ne redescendent pas à l'association merci.

LES BAMBINOUS

« ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES »






Le Jeudi 22 Janvier s'est déroulée l'assemblée générale de l'association.

Le bureau se compose de :
Patricka Guilloteau (présidente), Anne-Marie Brochard et Géraldine Guillot (vice-présidentes), Marie-Michelle Soulard (trésorière), Linda Lemeteyer (trésorière adjointe), Louisa Menoux (secrétaire), Carine Picot (secrétaire adjointe), et les membres : Aurore Griffon, Jessica Limousin, Sylvie Douillard, Patricia Drais, Marina Simon, Laura Gautier.

Depuis le début de l'année, nous profitons des **matinées du RAM** avec nos tatas et les copains, eh oui, on nous propose des activités, des jeux, des histoires…, c'est trop cool !

A toutes les assistantes maternelles, n'oubliez pas d'envoyer la photocopie de votre renouvellement d'agrément à la PAJE, sinon votre compte ne sera plus actif !!!






SECOURS CATHOLIQUE

Secours Catholique Caritas France

L'ESPACE VÊTEMENTS DU SECOURS CATHOLIQUE : UN ESPACE POUR TOUS.


Ci-dessus : des bénévoles dans le local du Secours Catholique

Venez à l'espace vêtements du Secours Catholique de Chavagnes. Il est ouvert à tous les samedis de 15h à 17h. Vous y trouverez un choix important. Les bénévoles se feront un plaisir de vous offrir une boisson et d'échanger avec vous.

Chacun sait que le Secours Catholique accompagne les personnes rencontrant des difficultés que ce soit sur le plan alimentaire, financier, vestimentaire…
Mais savez-vous que l'espace vêtement, situé rue de Ste Marie face au restaurant municipal à Chavagnes, est ouvert à tous ?
Chaque semaine, vous pouvez venir y déposer les **vêtements propres** qui ne vous servent plus. Chacun peut aussi y trouver, pour une modique participation de 0,50 à 2 euros, des vêtements, du linge de maison, des chaussures pour adultes et enfants !

Que deviennent les vêtements que vous y déposez ?
Ils sont triés. Ce tri est assuré par des bénévoles le 2e jeudi de chaque mois. Tout ce qui de bonne qualité est classé et mis en place dans l'espace vêtements, à la disposition de tout public. Le reste est mis en sacs, prêt à partir pour un centre du « Relais » situé près de la zone Atlantis de Nantes. Là, après un nouveau tri, certains vêtements seront expédiés (en Afrique par exemple pour ceux d'été). Les autres termineront leur vie en chiffons ou en matériau isolant…
Rien n'est perdu ! En France cette activité fournit du travail à plus de mille personnes sous contrat d'insertion.
Peut-on déposer ses vêtements ailleurs qu'à Chavagnes ?
Oui, une fois par mois aux Brouzils, le 1er samedi de chaque mois de 10h à 11h30, il y a une permanence au foyer soleil.

ACCUEILLIR UN ENFANT CHEZ VOUS… CET ÉTÉ !



L'accueil familial de vacances, c'est quoi ?

C'est permettre à des enfants et à des familles de partager des vacances (environ 20 jours) dans un cadre réglementé et reconnu.

C'est, pour la famille de l'enfant, offrir à son enfant (qui a entre 6 et 10 ans) un temps de vacances dans un cadre réglementé rassurant.

C'est, pour la famille de vacances, donner à un enfant la possibilité d'accéder à un temps privilégié de détente, de loisirs et d'échanges.

C'est, pour l'enfant, partir en vacances comme les autres.

Et vous ? Seriez-vous prêt à franchir le pas ?

Contact délégation de la Vendée au 02 51 37 10 98 ou 02 51 42 20 69

SECOURS CATHOLIQUE - Accueil Familial de Vacances
22, rue Henri Aucher - 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. : 02 51 42 20 69 - afv.850@secours-catholique.org

2500 familles de vacances du Secours Catholique en France permettent à 3000 enfants de vivre un temps de vacances chaque été, dont 66 familles vendéennes.

CLUB DES AMITIÉS CHAVAGNAISES

LE CLUB A FAIT SA RENTRÉE 2015 AVEC 362 ADHÉRENTS.



L'année a commencé le **jeudi 8 janvier** par le traditionnel goûter qui a rassemblé 230 convives.
L'Assemblée générale s'est déroulée le **jeudi 12 février** en présence de 160 personnes.
Après le bilan moral présenté par le président René ALLAIN, un **diaporama** commenté par la secrétaire Monique HERBRETEAU a fait revivre les nombreuses activités proposées au cours de l'année 2014 : **la belote, le tarot, les boules en bois, le chant, la danse, la marche, les sorties d'une journée (pique-nique, visites, spectacles, pêche…), le séjour à Beaulieu-sur-Dordogne et le voyage au Tyrol**.
Ensuite, il a été procédé à l'élection du **conseil d'administration** composé pour les 3 années à venir de 24 membres.

Pour l'année 2015, les activités habituelles ont été reconduites.
Le **voyage** et le **séjour** sont déjà programmés : 48 personnes vont découvrir **l'Andalousie** du 6 au 13 mai ; le séjour aura lieu à Biarritz du 7 au 14 octobre.
Le vendredi 3 avril, une quarantaine de personnes iront au spectacle **« la revue du Boupère »**.



Notre club faisant preuve de dynamisme, n'hésitez pas, jeunes retraités, à venir nous rejoindre. [L'adhésion (9€) est possible toute l'année auprès de la secrétaire ou du trésorier].

Composition du nouveau bureau
Président : René ALLAIN
1ère Vice-présidente : Anne BAUCHET
2ème Vice-président : Gaby ALLAIN
Secrétaire : Monique HERBRETEAU
Secrétaire-Adjt : Jacky RAVON
Trésorier : Louis-Marie RABRÉAUD
Trésorière-Adjointe : Françoise LARDIÈRE

LOISIRS PÉTANQUE CHAVAGNAISE

Créée en 2008, l'association vient de lancer sa 8ème saison. Pour l'année 2015, nous sommes une trentaine de joueurs (de tous niveaux) à nous affronter amicalement à ce jeu de boules qui demande concentration et adresse.

Les rendez-vous hebdomadaires ont lieu le mardi après-midi à 14 h 30 sur le terrain de pétanque près du stade Jean-de-Suzannet (route de la Dodinière).

N'hésitez pas à nous rejoindre pour vous détendre dans la bonne humeur.
Coût de l'adhésion pour l'année : 12 €

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :
- Patrick GAUDEFROY 02.51.42.36.61
- Jacky RAVON 02.51.05.14.53

Un bureau composé de 9 membres a été constitué :
Président...................Patrick GAUDEFROY
Secrétaire..................Jacky RAVON
Secrétaire-Adjt ....Jean-Yves GILBERT
Trésorier ....Jean-Claude ARRIVÉ
Trésorier-Adjt............Jean-Paul AUDAIRE
Membres...................Guy BERTHOMÉ, Roger DAVID, Daniel MARTINEAU et Joseph PILARD
(absents sur la photo : J.Y. GILBERT et J. PILARD)



COMITÉ DES FÊTES

NOUVELLE ORGANISATION

Avis à la population chavagnaise,



Nous souhaitons, membres du comité des fêtes et du Téléthon, vous présenter la nouvelle organisation de notre association.

Les correspondants sont :
- **Norbert Piveteau et Delphine Bodet :** représentants « la foire »
- **Caroline Millasseau et Dédette Bretaudeau :** représentants « le Téléthon »
- **Nicolas Lafon et Philippe Alain :** représentants « la sardinade »

Pour le pique-nique au pré de l'Âne, c'est Jean Pierre Alain qui représente cette fête. Et concernant « le goûter de Noël » et « l'accueil des nouveaux-nés », Delphine Bodet coordonne ces manifestations.

Enfin, nous souhaitons qu'en cas de besoins, de questions, les représentants des manifestations soient contactés prioritairement.

Leurs coordonnées sont les suivantes :
- **Norbert Piveteau** . . . .norbert.piveteau@wanadoo.fr 06/79/40/19/16
- **Caroline Millasseau** . .caroline.millasseau@orange.fr 06/15/11/35/39
- **Dédette Brétaudeau** .bretaudeau.dedette@orange.fr 06/75/47/17/36
- **Nicolas Lafon** . . . . . . .nicolas.lafon1981@voila.fr 06/81/94/55/21
- **Philippe Alain** 06/11/65/18/49
- **Jean Pierre Alain** . . . .jp.allain85@wanadoo.fr 06/85/88/02/85
- **Delphine Bodet** . . . . .boucherits@orange.fr 06/08/01/72/83
- **Joseph Piveteau** . . . . .piveteaujojochantal@orange.fr 06/09/12/22/79
- **Daniel Lami** . . . . .lamidaniel@wanadoo.fr 06/84/99/57/85

Daniel et Joseph sont les représentants de la décoration de la commune au sein du comité des fêtes.

De cette façon, nous espérons répondre au mieux à vos attentes et, que les manifestations que l'on vous propose, s'organisent le plus harmonieusement possible.

RECETTE FOIRE A LA BRIOCHE

16 et 17 mai 2015

Dans une salle autour d'une table, mélangez les idées des uns et des autres, délayez et pétrissez le tout pendant quelques mois, incorporez plusieurs réunions, puis laisser reposer quelques semaines entre chaque rendez-vous. Divisez, roulez, formez, laisser lever et mettez le tout au four.

Il en ressort un programme bien gonflé et doré à point.

A vous de savourer la suite !

Nouveauté :
Tout le week-end, atelier « brioche sans pétrissage ».
Le samedi de 15h à 19h et le dimanche de 14h à 19h.
Vous pourrez confectionner votre propre brioche.
Renseignements et Inscriptions :
Catherine MILLASSEAU : 02-51-42-26-55

N'hésitez pas à participer aux différents concours gratuits organisés le week-end de la Foire :

Concours apéros Maison : pineau blanc, pineau rouge, coing, noix, épine.
Échantillons à déposer au Foyer des jeunes le samedi 16 Mai à partir de 16h00.
Pour tout renseignement :
Etienne COUTAUD : 06-71-00-93-15 - sophie.coutaud@orange.fr

Concours Brioche ménagère ouvert à tous : échantillons à déposer au Foyer des jeunes le samedi 16 Mai à partir de 16h00.
Pour tout renseignement :
Catherine MILLASSEAU : 02-51-42-26-55
millasseau.patrice@neuf.fr





22ème ACADEMIE D'ORGUE ET DE MUSIQUE ANCIENNE DE CHAVAGNES EN PAILLERS

Les Amis de l'Orgue de Chavagnes-en-Paillers, la ville de Chavagnes-en-Paillers et « La Simphonie du Marais », aidés par **le conseil général de la Vendée** organiseront à Chavagnes du **12 au 15 Avril 2015** la 22ème **Académie d'Orgue et de Musique ancienne.**

Cette Académie est ouverte aux organistes et flutistes qui souhaitent approfondir leurs connaissances et affiner leur interprétation de la musique ancienne. Les professeurs seront : **Olivier Houette** pour l'orgue et **Hugo Reyne** pour la flute.





Le dimanche après-midi 12 Avril 2015, à 15h30 aura lieu le concert d'ouverture de cette 22ème Académie avec l'ensemble **« La Simphonie du Marais »** dirigé par **Hugo Reyne**, à l'orgue et au clavecin, **Olivier Houette**. Ce concert sera présenté et commenté par **Gilles Cantagrel** dont la renommée n'est plus à faire. C'est un ensemble de 6 musiciens que vous pourrez entendre autour du très bel orgue d'esthétique germanique réalisé par **Gérald Guillemin** en 1989. Ceux qui sont venus les années passées ont été enthousiasmés. N'oublions pas que nous avons une chance inouïe d'avoir chez nous, en province, un conférencier et des musiciens que nombre de mélomanes ou de spécialistes envient en ville et dans la capitale.

Par ailleurs la situation de l'orgue Guillemin, au sol, dans l'église, permet à tout le public de voir l'organiste et les musiciens, de mieux comprendre ce qu'ils font et de mieux communier avec eux. Ce sont autant de conditions exceptionnelles qui devraient motiver chacun d'entre vous.

Venez nombreux les écouter.

Entrées : 16 euros / et tarif réduit 12 euros - Réservation au 02 51 42 30 24

TOURNOI SUR GAZON 2015



Cette année encore, et ce, pour la 9ème fois, le club de hand de Chavagnes organise un TOURNOI SUR GAZON ouvert à tous, licenciés ou non.

Une compétition est ouverte pour les « plus de 14 ans » et une autre est réservée aux « jeunes » de moins de 14 ans.

Le tournoi aura lieu le Samedi 13 juin 2015
au stade de foot de Chavagnes.

Cette manifestation est un évènement important dans la vie du club, et se déroule dans un esprit très convivial et fair-play.

Les équipes engagées doivent être composées de 5 joueurs au moins, et peuvent être mixtes.

Les inscriptions auront lieu sur place dès 8h30, mais vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur le site du club : www.slhb.fr.

Toute la journée buvette et sandwichs seront disponibles.
A l'issue du tournoi, une soirée « moules-frites » sera organisée sur place.
Venez nombreux : pour participer, pour encourager, ou juste pour voir !

Vous serez les bienvenus.

Pour tout renseignement, contacter M. Boisson : mickaelboisson@gmail.com - Tél. : 06.89.88.74.15



100 KM DE VENDÉE



Rendez-vous en terre connue… à Chavagnes

Epreuve support pour attribuer les titres de Champion de France 2015 Homme/Femme

Le 100 km de Vendée sera déterminant pour les athlètes de haut niveau pour intégrer les équipes de France Homme/Femme afin de constituer les groupes pour les championnats d'Europe et du Monde en septembre prochain.

12ème édition du marathon individuel
7ème édition du marathon relais.

Programme de la journée :
- 05h00 : départ du 100 km de Vendée
- 07h00 : départs du marathon individuel et relais
- 09h30 : arrivée des premiers marathoniens
- 11h30 : arrivée des premiers hommes 100 km
- 13h00 : arrivée des premières femmes 100 km
- 13h00 : podiums marathon sur la ligne d'arrivée
- 15h30 : début des courses enfants et jeunes

18h00 : podiums 100 km :
Attribution des titres de Champion de France
Salle du tennis de table

Vous êtes tous conviés à ce moment fort de la journée qui sera suivi d'un moment de convivialité avec partage, avec les coureurs, de la brioche vendéenne.

19h45 : diner dansant animé de la Saint Louis (nouveau menu)

N'hésitez pas à consulter le site du 100 km de Vendée pour tout renseignement : www.100kmdevendee.com



Des coureurs recherchent un accompagnateur pour le 100km. Si vous êtes intéressé(e) merci de prendre contact avec les responsables de l'organisation.
Petit rappel: les accompagnateurs à vélo ne sont présents sur le circuit qu'à partir du 2ème tour, soit au 17ème km, le départ se fait à partir du parking du stade de foot.

Comment s'inscrire sur le marathon relais à 2 ou 3 coureurs.

Vous voulez constituer un binôme pour participer au marathon à 2 coureurs (Homme et/ou Femme), la rubrique ci-dessous vous est destinée :
Age minimum requis : 18 ans.
Licenciés FFA ou FF Triathlon : copie de la licence année en cours.
Non licenciés FFA ou FFT : certificat de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an à la date de l'épreuve.
Le circuit : le 1er coureur accomplit 25.658 km, le second parcourt 16.537 km.
Heure de départ : 07h00 - temps de course maximum : 06h00 - fin de course : 13h00.
Prix d'inscription : 30 € par équipe avant le 27 avril, à partir du 27 avril : 36 €.
Affiche et brioche au retrait du dossard, à l'arrivée article vestimentaire,

Vous voulez constituer une équipe de 3 coureurs (Homme(s) et/ou Femme(s)) pour participer au marathon relais à 3 : la rubrique ci-dessous vous est destinée .
Age minimum requis : 16 ans pour le 1er relayeur et 18 ans pour le 2ème et 3ème relayeur.
Licenciés FFA ou FF Triathlon : copie de la licence année en cours.
Non licenciés FFA ou FFT : certificat de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an à la date de l'épreuve.
Le circuit : le 1er coureur accomplit 9.121km, le second et le 3ème parcourent 16.537km.
Heure de départ : 07h00 - temps de course maximum : 06h00 - fin de course : 13h00.
Prix d'inscription : 36 € par équipe avant le 27 avril - à partir du 27 avril : 39 €.

N'oubliez pas les 3 courses d'enfants l'après-midi
15h30 (2006 à 2009) - 15h45 (2004 et 2005)
16h00 (2000 à 2003)
Un document sera remis par l'intermédiaire des écoles et est aussi disponible sur le site internet du 100km de Vendée

QUELQUES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.
Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres engagés de s'assurer personnellement.

Vous pouvez télécharger tout document d'inscription sur le site www.100kmdevendee.com

Vous complétez la page de la course choisie et la retourner avec le règlement à : 100km de Vendée - BP14 - 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS.

Beaucoup de chavagnais (es) contribuent d'une manière ou d'une autre à la bonne réussite de cette journée et de ce grand week-end. Que vous soyez tous vivement remerciés pour votre participation et sachez que nous recherchons toujours des bonnes volontés pour nous donner un coup de main .
Vous souhaitez donner un peu de votre temps, vous n'avez peut-être pas été contacté, vous pouvez joindre :
Jean François BORDRON : Tél. : 02.51.31.77.49
ou Robert MOREAU 02.51.42.36.28.

Le Comité d'Organisation



Samedi 30 mai 2015
L'Aviron Club du Bocage Vendeen
fete ses 20 ans

Entrée libre et gratuite

Base nautique du lac de la Bultière - La Petite Grassière de Chavagnes-en-Paillers



10h30,11h00, 11h30, 12h00
Aviron Fitness :
Sur des musiques entrainantes, dépensez-vous de manière ludique sur un ergomètre (rameur). Bien-être et énergie seront au rendez-vous.
(durée de la séance : 20 min - à partir de 16 ans - inscription sur place le jour-même)

14h00 et 17h00
Démonstration d'un 8X :
Venez observer la navigation spectaculaire d'un bateau d'aviron mesurant 18 mètres de long et actionné par 8 rameurs et 1 barreur.
(durée de la séance : 20 min - tout public)



10h15, 11h15, 12h15 - Baptême d'aviron* :
Découvrez les plaisirs et sensations de l'aviron à bord d'un bateau d'initiation et accompagnés d'autres rameurs, et repartez avec votre diplôme.
(durée de la séance : 30 min - à partir de 12 ans)

de 14h30 à 18h00 - Balades en canoë et kayak* :
Equipés d'un gilet de sauvetage, vous découvrirez en autonomie le lac de la Bultière à bord de canoë ou de kayak. Fous rires et bonne humeur garantis.
(durée de la séance : 30 min - à partir de 6 ans)

Restauration et boissons sur place pour combler les p'tits creux et étancher les soifs.

Renseignements :
Aviron Club du Bocage Vendéen - La Petite Grassière - 85250 Chavagnes-en-Paillers
aviron.club.du.bocage@gmail.com - www.acbv.clubeo.com - 06 19 52 18 22

*Les participants aux activités "baptême d'aviron" et "balades en canoë et kayak" doivent savoir nager. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

SAINT LOUIS GYM

La Saint Louis Gym et la joie des podiums par équipes.
Cette année encore, les gymnastes de la Saint Louis Gym - Chavagnes ont obtenu de très bons résultats au challenge départemental qui se déroulait aux Herbiers. Les 3 équipes Poussines engagées le samedi sont montées sur le podium de leur catégorie (Avenir 2ème, Espoir 1ère, Honneur 1ère) avec deux titres de championnes de Vendée. Le dimanche, les Jeunesses et Aînées ont également brillé (Avenir 2ème, Espoir A 2ème, Espoir B 10ème, Excellence 7ème). *5 équipes sur 7 se placent sur les podiums et se qualifient pour les compétitions régionales.*

Les 3 équipes Jeunesses entourées de leurs coaches Julie, Gabrielle et Sylvine.

Les trois équipes poussines championnes régionales !
Après ses très bonnes prestations aux challenges départementaux, la Saint Louis Gym Chavagnes présentait au concours régional, à la Verrie, des équipes poussines dans 3 des 4 catégories en compétition.
Les équipes Avenir (Liséa, Lou, Rosanne, Lauryne, Camille, Romane), Espoir (Anaïs, Flora, Léa, Marion, Lalie, Baptistine, Lana) et Honneur (Cloé, Faustine, Callie, Pauline, Florine, Capucine) ont brillé toutes les trois en réalisant la performance de terminer 1ère (sur 12) et championnes régionales de leur catégorie, devançant des équipes venues de Mayenne, Loire-Atlantique, Maine et Loire et Vendée. Le week-end suivant à Montaigu, les deux équipes jeunesses présentes finissaient 5ème et sur le podium (3ème). *Un résultat historique qui vient récompenser tout le travail effectué depuis plusieurs années au sein du club par ses coaches et ses bénévoles.*





L'équipe Espoir et Anne Brochard, présidente du club
Les équipes Avenir et Honneur entourées de leurs coaches

Le championnat départemental de gymnastique féminine les 23 et 24 mai 2015 à Chavagnes-en-Paillers.
Le dernier concours de l'année regroupera au complexe sportif des équipes de tous le département. Plus de 500 gymnastes se produiront tout au long du week-end. Le spectacle vaut le déplacement. Venez nombreux !

BCCFV BASKET CHAUCHÉ CHAVAGNES SAINT-FULGENT VENDÉE

À un peu plus de la mi-saison 2014-2015, nous pouvons d'ores et déjà dresser un premier bilan de notre nouveau club « BCCFV » (Basket Chauché Chavagnes Saint-Fulgent Vendée).

1er club de Vendée en termes de licenciés (un peu plus de 380), il nous faut asseoir son organisation, son fonctionnement et ses résultats. Le maintien du nombre de licenciés, voire sa légère augmentation, est sûrement le signe d'un bon passage de relais. Cela ne doit pas occulter tout le travail au quotidien mené et assuré par les bénévoles du BCCFV.

Il en va de l'organisation des différents plannings d'entraînements, de matchs, qui doivent tenir compte des disponibilités des salles, de la présence d'autres sports et des travaux en cours ou à venir. On peut ici féliciter la commission technique qui gère près de 40 équipes au sein du club, les secrétaires et bénévoles en charge de la planification des matchs, des tables de marque et de l'arbitrage.

40 équipes, c'est presque tout autant de parents référents : que tous soient remerciés pour l'organisation des transports, des lavages de maillots. Ils ont un rôle important dans le lien entre les licenciés, les parents, les coaches, les entraîneurs et le conseil d'administration.

Malgré toute la bonne volonté des uns et des autres, il arrive et il arrivera encore qu'il y ait des petits dysfonctionnements et pour cela, toutes les bonnes idées pour améliorer la vie du club sont bonnes à prendre.

Le site du BCCFV est notre outil de communication et d'information. Nos trois webmasters y contribuent largement par une actualité régulièrement mise à jour. Nous vous invitons à aller sur *www.basket-chauche-chavagnes-stfulgent.fr* pour y trouver : les horaires des matchs, les lieux, les résultats…

Globalement, les résultats sportifs sont bons tant au niveau des jeunes que des seniors avec, nous l'espérons une meilleure fin de saison, pour l'équipe fanion masculine en deuxième phase de championnat.
Pour tous ces matchs, il nous faut des arbitres et à ce niveau-là, le BCCFV peut compter sur l'investissement des jeunes dans l'arbitrage. Deux ont été formés l'année passée et œuvrent cette saison en tant qu'arbitres officiels. Nous les félicitons et espérons voir de nouvelles vocations avec la mise en place d'une école d'arbitrage au sein du club.

Le BCCFV, c'est aussi un nombre important de partenaires, de sponsors de proximité qui nous soutiennent et nous les en remercions vivement. Nous remercions également la Saint Louis Théâtre pour son aide financière, la CC et les communes du secteur qui subventionnent notre club, nous permettant ainsi de disposer d'un encadrement de qualité pour nos jeunes.

Le BCCFV c'est aussi un projet club validé par le CA et déjà présenté au Comité de Basket de la Vendée. De là sont déclinés des axes de développement, des objectifs et des actions à mettre en place sur la durée du projet club de 4 ans. Un autre enjeu à venir est d'y associer un maximum d'acteurs : chacun pouvant contribuer à la réussite du BCCFV.

Un club sportif ce sont des entraînements, des compétitions mais aussi des temps de fêtes et de convivialité :

- la fête de lancement de la saison et du club le 1er week end de septembre à Chavagnes,
- les opérations Pizzas menées en novembre sur Chauché et Chavagnes et en février sur Saint Fulgent,
- la soirée Tartiflette de fin janvier sur Chauché,
- **la fête du club et tournoi open du samedi 23 mai 2015 à St Fulgent,**
- **la fête de la musique du vendredi 5 juin 2015 à Chavagnes,**
- **l'Assemblée Générale du vendredi 19 juin 2015 à 19h00 à St Fulgent,**
- **les matinales de Grasla le dimanche 5 juillet 2015,**
- **le camp Joueurs et Arbitres Espace Basket Aymeric Jeanneau du 5 au 10 et du 12 au 17 juillet 2015.**

C'est donc un bilan plutôt encourageant pour ce début d'aventure du BCCFV qui est heureux de vous accueillir et vous retrouver aux bords des terrains de basket.







CHEZ GUINGAMP

Depuis le 1er janvier 2015, Sébastien HERVÉ offre une nouvelle prestation en matière de restauration rapide grâce à son « food truck ». Il propose dans sa gamme de cuisine traditionnelle « fait maison » des formules de repas complet, plat du jour, soupes et aussi sur commande une prestation traiteur.
Vous pouvez le contacter par téléphone au 07.71.24.54.43 ou par mail chezguinguamp@gmail.com



Chambre d'hôtes « La Passerelle »

Danielle et Sylvain Retailleau proposent depuis juillet 2014, un accueil en chambres d'hôtes. Ce sont deux chambres indépendantes de quatre personnes et une suite familiale de 7 personnes, située dans leur maison d'habitation, qui sont ouvertes à l'année. Elles sont reliées par une passerelle à l'origine du nom de leur activité.
La prestation est au prix de 58 € la nuit pour deux personnes avec petit déjeuner « maison » : confitures, gâteaux…)
Vous pouvez découvrir en détail l'ensemble des prestations proposées sur le site : http://www.chambreslapasserelle.com/
Ils sont à disposition pour étudier toutes demandes.







NAISSANCES



7 janvier	Aronn HERISSET	509 La Déderie
16 janvier	Martin BOISSINOT	13 Les Versennes
20 janvier	Alix LIGONNIERE	11 La Bretaudière
26 janvier	Ylian HALLET	8 La Herse
14 février	Charlotte HERBRETEAU	21 Le Rochais
19 février	Line BOISSON	501 Le Cormier
21 février	Lydsia BLANCHARD	214 La Ménardière
16 mars	Martin PAVAGEAU	2 Les Robretières

DÉCÈS



10 janvier	Pascal GIRAUD	514 Le Cormier
13 janvier	Alfred SEILLER	Congrégation des Pères
21 janvier	Marie TACHET DES COMBES	Maison du Sacré Cœur
31 janvier	Rose DURET	La Morinière
8 février	Marie LHÉRITEAU	Maison du Sacré Cœur
14 février	Jeannine CHAPELEAU	104 Avenue du Maréchal de Lattre
17 février	Daniel LIMOUSIN	2 L'Hopitaud
19 février	Maximin GIRAUD	Maison de Retraite Osmane de Guerry
22 février	Françoise MARTINEAU	3 Le Poteau
24 février	Pierre HERBRETEAU	Maison de Retraite Osmane de Guerry
27 février	Odile ROUX	Maison du Sacré Cœur
18 mars	Henriette REDUREAU	Maison de Retraite Osmane de Guerry
20 mars	Jean LIÈVRE	Maison du Sacré Cœur
25 mars	Solange OGEREAU	18 La Corderie
29 mars	Marie-Josèphe BOISSEAU	Maison du Sacré Cœur

Si vous ne souhaitez pas que la naissance de votre enfant, votre mariage ou le décès d'un parent figure dans le bulletin, veuillez en informer le service Etat-civil de la Mairie.

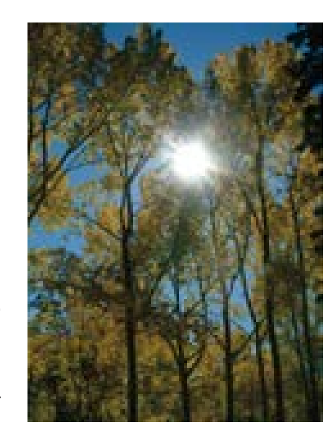
LA LUMIÈRE NATURELLE

La lumière du jour correspond à toutes formes de lumière provenant du soleil direct et indirect. Aujourd'hui, même si la tendance des ampoules fluorescentes et des lumières dites « spectre naturelle » telles que les lampes luminothérapie remportent un incroyable succès, rien ne remplacera la vraie lumière naturelle.

Ses bienfaits sur le corps humain sont nombreux :
- une meilleure santé
- plus de vitalité
- meilleure concentration
- excellentes performances

Sur notre habitat aussi :
- pièces plus agréables
- bon développement des plantes
- sentiment de confort
- bien-être.

Les bienfaits de la lumière



L'alternance de jour et de nuit rythme nos vies depuis l'aube des temps. Notre corps est fait pour vivre selon ce rythme dit circadien. Cette exposition prolongée et quotidienne à la lumière du jour est indispensable pour faire le plein d'énergie, chasser le stress et trouver le sommeil.
L'homme est un "animal" diurne. Il a besoin de la lumière pour vivre.

La lumière et les cycles de l'organisme

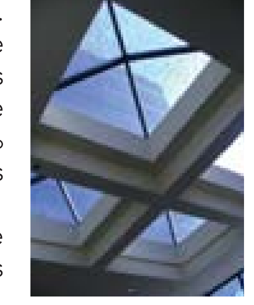
Les rythmes circadiens (du latin circa : autour et diem : jour) marquent l'alternance des jours et des nuits. Ils sont liés à de nombreux cycles physiologiques naturels dans notre organisme : les variations de température du corps, le métabolisme, le cycle veille-sommeil ou la sécrétion des hormones. Et le régulateur principal est la lumière.
Ainsi, la durée de la période diurne ou photopériode, pendant laquelle on reçoit la lumière du jour (moins long et moins ensoleillé en hiver), influence directement tous les cycles de notre corps. C'est notre horloge biologique interne, située dans l'hypothalamus, qui, "sous influence" de la lumière (mais aussi des contraintes sociales), donne le tempo. En fonction notamment de la quantité de lumière reçue sur la rétine, elle active les différents circuits de sécrétion des hormones et stimule (ou non) les centres de l'éveil.

Plus de lumière, plus de sommeil et d'énergie

On sait aujourd'hui que la lumière du jour déclenche la sécrétion de cortisol, l'hormone du "stress positif" qui mobilise les énergies utiles à la journée. Le cortisol est indispensable pour avoir la forme lorsqu'on est éveillé.
A l'inverse, la lumière du jour empêche la sécrétion d'une autre hormone : la mélatonine. Impliquée dans l'endormissement et le sommeil, elle est indétectable la journée, elle est à son niveau le plus haut la nuit. Plus le jour est lumineux, plus la nuit est noire, plus il y a des différentiels hormonaux (pic de cortisol le jour, pic de mélatonine la nuit) et meilleure est la qualité du sommeil.

Les risques du manque de lumière

Le rythme circadien est parfois bouleversé par l'organisation du travail, pour certains métiers exercés selon des "horaires non conventionnels" (continu, de nuit, à horaires décalés), et souvent par l'explosion des nouvelles technologies (Internet, portable, télévision, etc.) qui incitent à se couper de l'exposition naturelle à la lumière du jour… Or, les lumières artificielles sont 5 à 20 fois moins intenses que la lumière naturelle, même d'un jour gris.
Il y a alors un véritable risque de carence en lumière, qui favorise la baisse de tonus et une somnolence contre laquelle il est difficile de lutter.



La qualité du sommeil est aussi altérée. On le voit chez les travailleurs de nuit : le sommeil dans la journée est moins réparateur : la durée de ce repos diurne est effectivement plus courte de 30 % environ. Ce phénomène expose à des incidents, voire des accidents.
Il est donc essentiel de faire le plein de lumière chaque jour, même pendant les périodes les plus sombres de l'hiver !

Dr Brigitte Blond

Solutions pour faire entrer la lumière naturelle dans nos maisons :

- De grandes ouvertures
- Un puits de lumière
- Velux
- Déflecteurs de lumière



Le climat à Chavagnes-en-Paillers en 2014

La commune a connu 1 796 heures d'ensoleillement en 2014, contre une moyenne nationale des villes de 1 664 heures de soleil. Elle a bénéficié de l'équivalent de 75 jours de soleil en 2014. La commune se situe à la position n°4 087 du classement des villes les plus ensoleillées.

La pluie à Chavagnes-en-Paillers en 2014

La commune a connu 786 millimètres de pluie en 2014, contre une moyenne nationale des villes de 652 millimètres de précipitations. La commune se situe à la position n°5 839 du classement des villes les plus pluvieuses.



Entre la Bonnelière et la Mine

Le climat par saison en 2014

Soleil	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Heures d'ensoleillement	350 h	727 h	719 h	nc
Moyenne nationale	359 h	667 h	638 h	nc
Equivalent jours de soleil	15 j	30 j	30 j	nc
Moyenne nationale	15 j	28 j	27 j	nc
Pluie				
Hauteur de pluie	411 mm	179 mm	196 mm	nc
Moyenne nationale	260 mm	166 mm	226 mm	nc
Vent				
Vitesse de vent maximale	104 km/h	72 km/h	61 km/h	nc
Moyenne nationale	158 km/h	151 km/h	140 km/h	nc

Les records du climat en 2014

Températures	Chavagnes-en-Paillers	Record national en 2014
Record de chaleur	35,1 °C	38,7 °C
Record de froid	-2,2 °C	-8,3 °C
Pluie		
Précipitations maximales	187 mm	363 mm
Précipitations minimales	4 mm	0 mm
Vent		
Vitesse de vent maximale	104 km/h	158 km/h

Méthodologie : Les chiffres présentés dans le guide du climat sont estimés à partir des données des bulletins climatiques libres d'accès de Météo France portant sur plus d'une centaine de stations météo réparties dans toute la France Métropolitaine.

Coup d'Oeil dans le Rétro





LE TA PA

Samedi 21 février dernier la rencontre entre les agriculteurs du Groupe d'études et de développement agricole (Geda), et les jardiniers (plus de 50) a vu son succès se pérenniser. Il s'est vendu 14 m³ de fumier, une tonne de lombricompost, deux m³ de copeaux de bois et 70 petites bottes de pailles et de foin ; « **tout ce qu'il faut pour bien préparer son jardin et avoir une bonne récolte** », commente Philippe Chupin, le président du Geda.

L'Agenda

CHAVAGNES-en-PAILLERS
DIMANCHE 12 AVRIL 2015
Église paroissiale à 15h30

CONCERT
De Bach à Mozart

présenté et commenté par
Gilles Cantagrel
avec
La Simphonie du Marais
Hugo Reyne, direction
Olivier Houette, orgue

SEANCES DE VARIETES
24-25 avril et 1-2 mai 2015

FOYER DES JEUNES

Départ en VACANCES

20h30
Salle de théâtre
Chavagnes-en-Paillers

ST-LOUIS
Chavagnes en Paillers
VOUS PROPOSE...
NOUVELLE FORMULE

SAMEDI 16 MAI 2015
DÎNER ANIMÉ
A PARTIR DE 19h30
Salle Omnisports | CHAVAGNES EN PAILLERS
REPAS ADULTE
REPAS ENFANT
TABLES RONDES
RÉSERVATIONS
06 81 50 86 76

28e édition
Chavagnes en-Paillers
Samedi 16 mai 2015
100 km de Vendée
Championnats Nationaux
www.100kmdevendee.com
Marathon 12e édition
Marathon relais 7e édition

Organisé par
UCAC
Union des commercants et artisans Chavagnes en Paillers
www.ucac-chavagnes.com

Repas FOIRE à LA BRIOCHE
Dimanche 17 Mai 2015
Vente de Billets pour le repas
Le Dimanche 10 Mai de 10H à 12H
Repas faux-filet grillé pour les adultes à 13€ sur réservation et 15€ sur place
Repas steak haché à 5€ pour les enfants

Baptême Hélicoptère
Dimanche 17 Mai de 10h à 18h
45€ par personne

Championnat Départemental
Gymnastique Féminine
Chavagnes en Paillers
23 et 24 mai 2015
organisé par
VENDÉE CONSEIL GÉNÉRAL

HANDBALL SUR GAZON
9ème EDITION
SAMEDI 13 JUIN 2015
Stade de Foot
CHAVAGNES EN PAILLERS
RENCONTRE 5 X 5
RÈGLES DU SANDBALL
7 maxi par équipe
Féminin, Masculin & mixte
40€/équipe
9h30
Tournoi ouvert dès 14 ans
Moules Frites

Chavagnes en Musique
"CHAVA'SWINGUER"
Vendredi 5 JUIN
Au Complexe sportif
20h
Last Human Steps
Les Bénénotes
Starlight
BAR SANDWICHS FRITES
SUR PLACE

Samedi 30 mai 2015
L'AVIRON CLUB DU BOCAGE VENDEEN
FETE SES 20 ANS
Entrée libre et gratuite
Base nautique du lac de la Bultière - La Petite Grassière de Chavagnes-en-Paillers

10h30, 11h00, 11h30, 12h00 - Aviron Fitness :

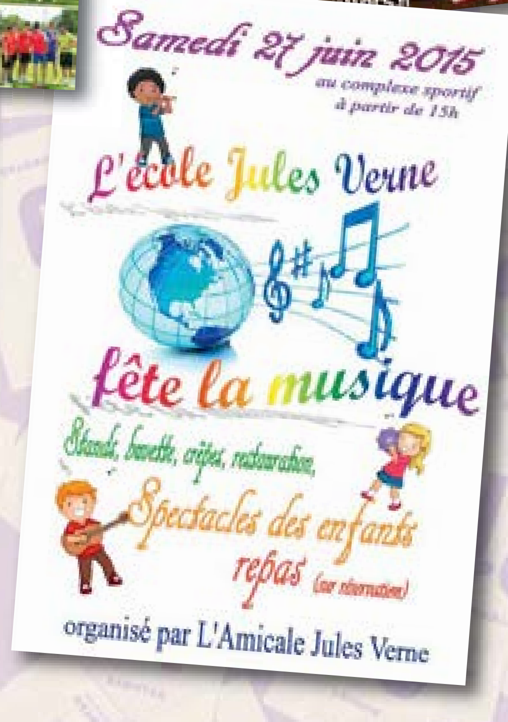
10h15, 11h15, 12h15 - Baptême d'aviron* :

14h00 et 17h00 - Démonstration d'un 8X :

de 14h30 à 18h00 - Balades en canoë et kayak* :

Restauration et boissons sur place pour combler les p'tits creux et étancher les soifs.

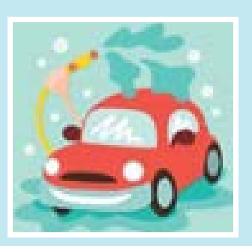
Renseignements :
Aviron Club du Bocage Vendéen
La Petite Grassière - 85250 Chavagnes en Paillers
aviron.club.du.bocage@gmail.com - www.acbv.clubeo.com
06.19.82.18.22



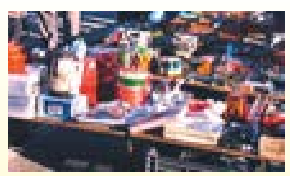
LAVAGE AUTOMOBILE

Afin de financer une partie du séjour au ski pour Février 2016, le club junior du Centre de Loisirs de Chavagnes organise un **lavage automobile le 13 Juin 2015 de 9h30 à 17h00 à la salle de sport**.

Pendant le lavage de votre voiture, nous vous proposerons café, thé, jus d'orange et des bottereaux.



Les beaux jours arrivent, alors n'hésiter pas à venir faire laver votre voiture !



VIDE GRENIER

organisé par les P'tits loups

Dimanche 27 septembre 2015
de 9h à 13h

Place de la Mairie à Chavagnes en Paillers
Installation exposants à partir de 8h30
6 € la table de 1,80 m (table fournie)
Informations et réservations : 02,51,42,30,58
ou mail : petits.loups@wanadoo.fr

AVRIL

11	EWEC RANDO	Rando semi-nocturne Barrage de La Bultière	
11	Badminton	Tournoi de badminton	Complexe Sportif
11	ADMR	Assemblée Générale	Salle de la Petite Maine - La Rabatelière
12	Amis de l'Orgue de Chavagnes	Concert de la 22ème Académie d'orgue et musique ancienne	Eglise de Chavagnes
12 au 15	Amis de l'Orgue de Chavagnes	22ème Académie d'orgue et musique ancienne	Eglise de Chavagnes
18	Saint Louis Gym	Concours interne	Salle de gym
24 et 25	Foyer des Jeunes	Séance de variétés	Salle du Théâtre
30	Amitiés Chavagnaises	Repas du Club	Salle Emeraude

MAI

1er et 2	Foyer des Jeunes	Séance de variétés	Salle du Théâtre
7	NVA-100 km de Vendée	J-8 des 100 km de Vendée	Salle Turquoise
8	UNC- AFN	Commémoration	Chavagnes-en-Paillers
12	Tanche Chavagnaise-Union des Ecluses	Pêche au coup	Plan d'eau des Permoulières
14	FCCR	Tournoi de sixte	Stade Jean de Suzannet
14, 15 et 16	Tanche Chavagnaise-Union des Ecluses	Enduro carpe	Les Fortécuyères
16	NVA	100 km de Vendée Championnat de France	Complexe Sportif
16	Saint Louis Générale	Dîner Dansant	Complexe Sportif
16 et 17	Comité des Fêtes	Foire à la Brioche	Complexe Sportif
17	UCAC	Repas faux-filet grillé	Complexe Sportif
17	CCJA	Concours de labour cantonal	Complexe Sportif
23 et 24	Saint Louis Gymnastique	Concours départemental gymnastique	Complexe Sportif
26	Transport scolaire	Inscriptions transports scolaires et Assemblée Générale	Salle Turquoise
26	Collège Sainte-Marie	Soirée spectacle	Salle du Théâtre
29	Collège Sainte-Marie	Soirée spectacle	Salle du Théâtre
29	Accueil de loisirs "Les P'tits Loups"	Assemblée Générale	Espace St Joseph - Accueil de loisirs
30	Aviron Club du Bocage	Journée animation "20 ans Aviron Club de Chavagnes"	Base nautique de la Petite Grassière
30	Palet Club Chavagnais	Assemblée Générale	Salle de la Pétanque

JUIN

5	EFS Pays de le Loire	Don du sang	Salle Emeraude
5	FCCR	Assemblée Générale	Salle Turquoise
5	Commune	Fête de la Musique "Chava'swinguer"	Complexe Sportif
8	Diamantine ton coeur	Randonnée du Four	La Tavennerie
12	NVA-100 km de Vendée	Soirée bilan et bénévoles	Salle Emeraude
12	Basket BCCFV	Assemblée Générale	
12	Saint-Louis Tennis de Table	Assemblée Générale	Salle de Tennis de Table
13	Saint-Louis Hand Ball	Tournoi de handball sur gazon	Stade Jean de Suzannet
13 et 14	Communauté de communes	Week-end stage danse traditionnelle	Salle Emeraude
15 au 28	Atelier dessin peinture	Exposition	Communauté de Communes
17	Comité des Fêtes	Pique-nique résidents EHPAD Osmane de Guerry	Aire du Pré de l'âne
18	Comité des Fêtes	Remise des diplômes Foire à la Brioche	Petite Salle Emeraude
19	Saint-Louis HandBall	Assemblée Générale	Complexe Sportif
20	Saint-Louis Tennis de Table	Tournoi premier pas pongiste	Salle de Tennis de Table
21	OGEC & APEL Ecole Nazareth	Kermesse Ecole Nazareth	Complexe Sportif
22	Saint Louis Générale	Remise des médailles de l'école de sport	Complexe Sportif
26	UCAC	Assemblée Générale	Salle Emeraude
26	Pro Musica	Audition Musicale	Salle du Théâtre
26	Saint Louis Gymnastique	Assemblée Générale	Complexe Sportif
27	Amicale Ecole Jules Verne	Fête de l'école Jules Verne	Espace Bois Foucaud - Complexe Sportif

JUILLET

4	Commune	Mise à l'honneur 2014-2015	Salle Tourmaline
5	Office de Tourisme Canton St Fulgent	"Matinales de Grasla"	L'Oiselière
13	Comité des Fêtes	Bal populaire et Sardinade	Place des Justes

Chavagnes dans la lumière du matin



1



2



3



4



5

Ces photos ont toutes été prises à Chavagnes, saurez-vous reconnaître le lieu ?

1 --

2 --

3 --

4 --

5 --

Réponses : 1/le moulin de la Bleure,, 2/sur la route entre le rond point des pompiers et la Breneniére, 3/la Petite Maine vu de la route de St André, chemin du gué, 4/passerelle des bords de Maine, 5/la Breneniére vue de la route de la Roche sur Yon

